



Contrat de ville de Lourdes

Rapport

POLITIQUE DE LA VILLE

2021



CADRE GENERAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'Etat et des collectivités l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les nouveaux Contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement, de façon adaptée et le cas échéant, renforcée, les politiques publiques déployées par les partenaires du contrat.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'article L. 1111-2 et l'article L.1811.2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un « *débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'EPCI et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* » Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport. Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Le présent rapport « Politique de la ville » 2021 du Contrat de ville de Lourdes a pour objet de consolider les éléments de bilan de l'action des collectivités locales, de l'Etat et du GIP Politique de la Ville, en faveur des quartiers prioritaires, dans l'objectif de favoriser une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires.

Il convient de rappeler quelques éléments de contexte local.

Deux Contrats de ville ont été signés le 26 juin 2015 dans le département des Hautes-Pyrénées (rénovés en juin 2019) :

- Le Contrat de ville du Grand Tarbes,
- Le Contrat de ville de Lourdes.

Ils sont pilotés en 2021 par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), créée au 1^{er} janvier 2017.

La mise en œuvre est assurée par un Groupement d'intérêt public (GIP), qui réunit les partenaires suivants :

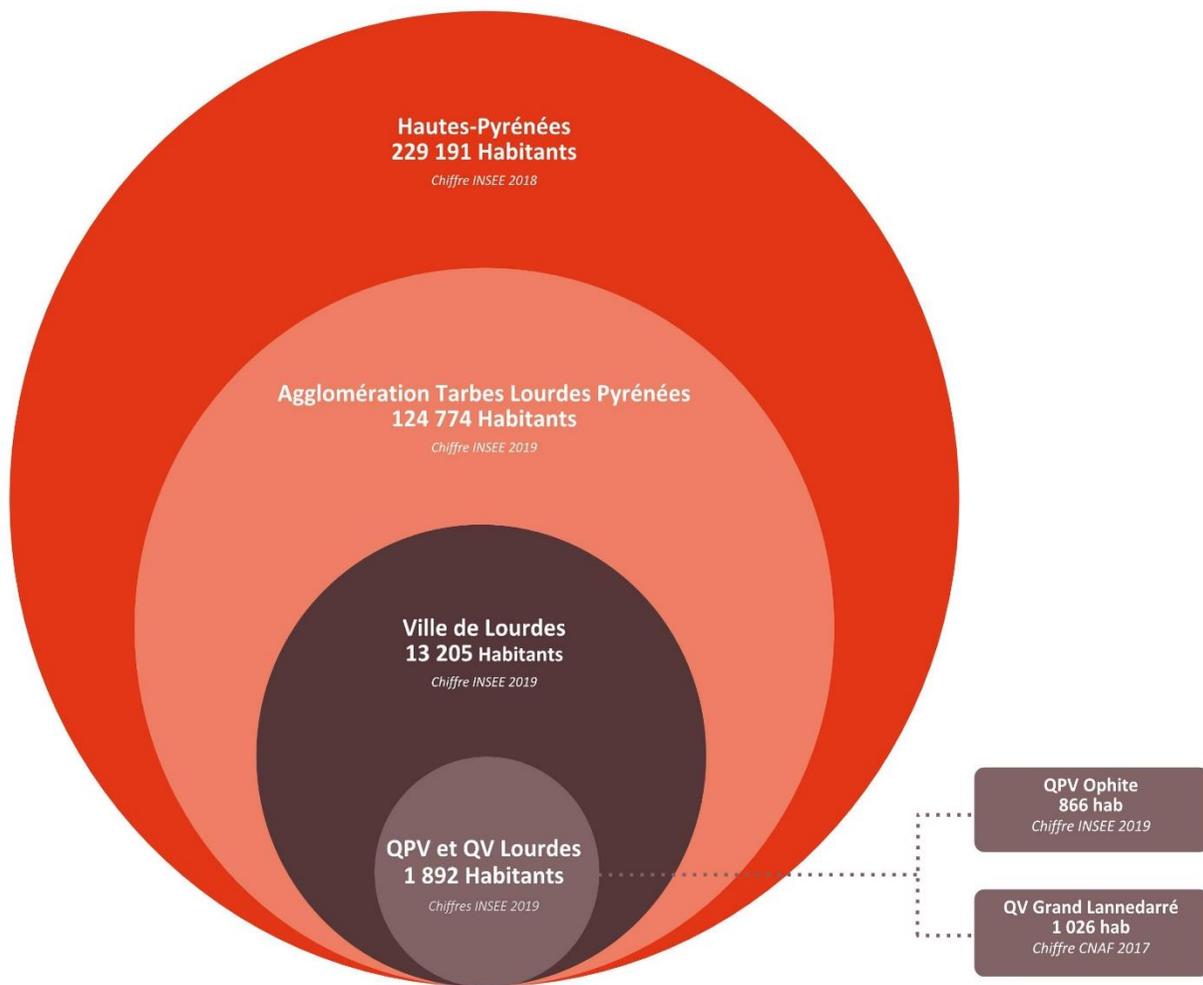
- l'État, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la CATLP : partenaires financeurs du GIP ;
- la CAF : partenaire avec voix consultative, qui mobilise des crédits de droit commun en fonction des actions.

La nouvelle géographie prioritaire a été redéfinie par la loi du 21 février 2014 précitée selon les critères suivants.

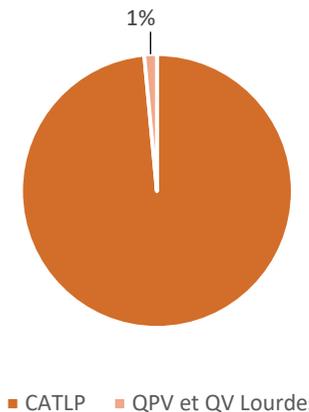
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants et un « écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants » (critère unique), défini par rapport au territoire national d'une part, et à l'unité urbaine d'autre part.

Au vu de ces critères, la géographie prioritaire du Contrat de ville de Lourdes est la suivante :

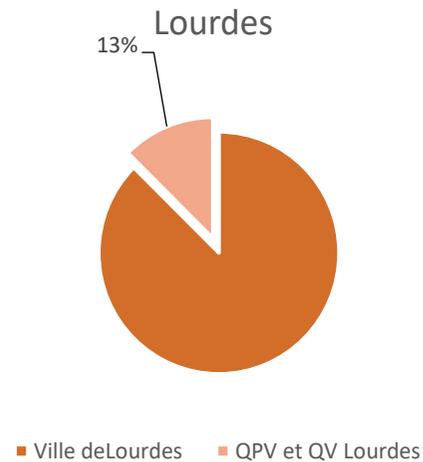
- **1 quartier prioritaire (QPV), Ophite : la population de ce QPV est de 966 habitants en 2019, soit 6,1% de la population de Tarbes ;**
- **1 quartier de veille, Grand Lannedarré, comprenant les quartiers de Lannedarré, Astazou, Turon de Gloire et Biscaye.**



La part de la population des QPV et QV lourdais dans l'agglomération



La part de la population des QPV et QV à Lourdes



LE MOT DE LA PRESIDENTE



Cette nouvelle édition du rapport d'activités du GIP Politique de la ville de la CA TLP signe une photographie de ce qu'aura été l'année 2021, année transitoire « post confinement », teintée de restrictions sanitaires pour lesquelles il a fallu s'adapter tout le long.

Qu'à cela ne tienne, le GIP Politique de la ville a bel et bien honoré les missions qui lui incombent et s'est attelé à poursuivre la mobilisation engagée dès 2020 suite à la crise sanitaire. Ceci s'est traduit par un travail étroit avec l'Etat et notamment la déléguée du Préfet à la Politique de la ville, en lien avec l'activation du Plan de Relance au bénéfice de nos quartiers. L'action du GIP, c'est également le fruit d'un partenariat rapproché entre le Conseil Départemental, la CA TLP, l'Etat et la CAF.

Ce travail de synergie marque une fois de plus l'intérêt d'une gouvernance partagée, précieuse et utile pour relever les nombreux défis auxquels les quartiers sont confrontés.

Ce rapport d'activités qui a été largement refondu dans la forme, retrace les actions conduites et les temps forts de l'année.

Ce panorama complet et synthétique donne à voir la diversité de l'activité du GIP. Je tiens à saluer et à remercier les professionnels, les associations, les habitants ainsi que les élus du territoire pour leur engagement sans faille au service de nos quartiers.

Bonne lecture à toutes et à tous.

SOMMAIRE

1 - ANALYSE TRANSVERSALE

1.1	Inscription dans le projet de territoire	p.5
1.2	L'approche intégrée	p.6
1.3	Mode de gouvernance	p.7
1.4	Ingénierie	p.8
1.5	Modalités de participation des habitants	p.9

2 - ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEES EN 2021

2.1	La relance dans les quartiers	p.10
2.2	Bilan par thématique des actions menées	p.14
2.3	Bilan financier	p.32
2.4	Perspectives 2022	p.36

3 - PACTE FINANCIER ET FISCAL

p.38

4 - MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

p.39



« Le GIP est un Groupement d'Intérêt Public. Il permet de mettre en commun les initiatives des secteurs public et privé en donnant les moyens pour leur mise en œuvre. Par un appel à projet, il soutient notamment les actions des associations assurant le lien social dans les quartiers. »

Martine Cazade – Présidente de l'association Ophite s'amuse

1 - ANALYSE TRANSVERSALE

Le rapport Politique de la ville permet à la collectivité de rendre compte de son action en faveur des QPV, mais aussi du quartier de veille, au regard des objectifs généraux de la politique de la ville et des objectifs spécifiques identifiés dans le contrat de ville.

1.1) Inscription dans le projet de territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que le Contrat de ville est adossé au projet de territoire. Il s'agit en effet de conférer un caractère stratégique et structurant à l'action déployée en faveur des territoires prioritaires et d'identifier l'ensemble des ressources, à l'échelle intercommunale susceptibles de répondre aux problématiques particulières identifiées dans ces quartiers.

Une nouvelle agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été créée depuis le 1^{er} janvier 2017. Le projet de territoire a été repensé à l'échelle de ce nouveau territoire par les élus. Il a donné lieu à l'élaboration d'un projet politique, validé lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2017. L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a impulsé une réflexion sur l'élaboration d'un PLUI voire d'un SCOT intégrant les différentes politiques publiques telles que l'habitat, l'environnement, l'aménagement du territoire, les équipements culturels et sportifs, etc... La politique de la ville contribuera à alimenter cette démarche dans le cadre de sa compétence.

Le caractère structurant des projets portés par l'agglomération (NPNRU, PDU, PLUI, PCAET,...) viendra ainsi croiser la dynamique des contrats de Ville et les problématiques des quartiers dans une logique d'un aménagement du territoire ambitieux, équilibré et solidaire.

1.2) L'approche intégrée

Les nouveaux Contrats de ville doivent favoriser la bonne articulation entre les volets « cohésion sociale », « renouvellement urbain et cadre de vie » et « emploi et développement économique ».

L'approche intégrée du territoire s'est basée en premier lieu sur les orientations nationales de la politique de la ville. Une circulaire du Premier ministre, datée du 22 janvier 2019, définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018.

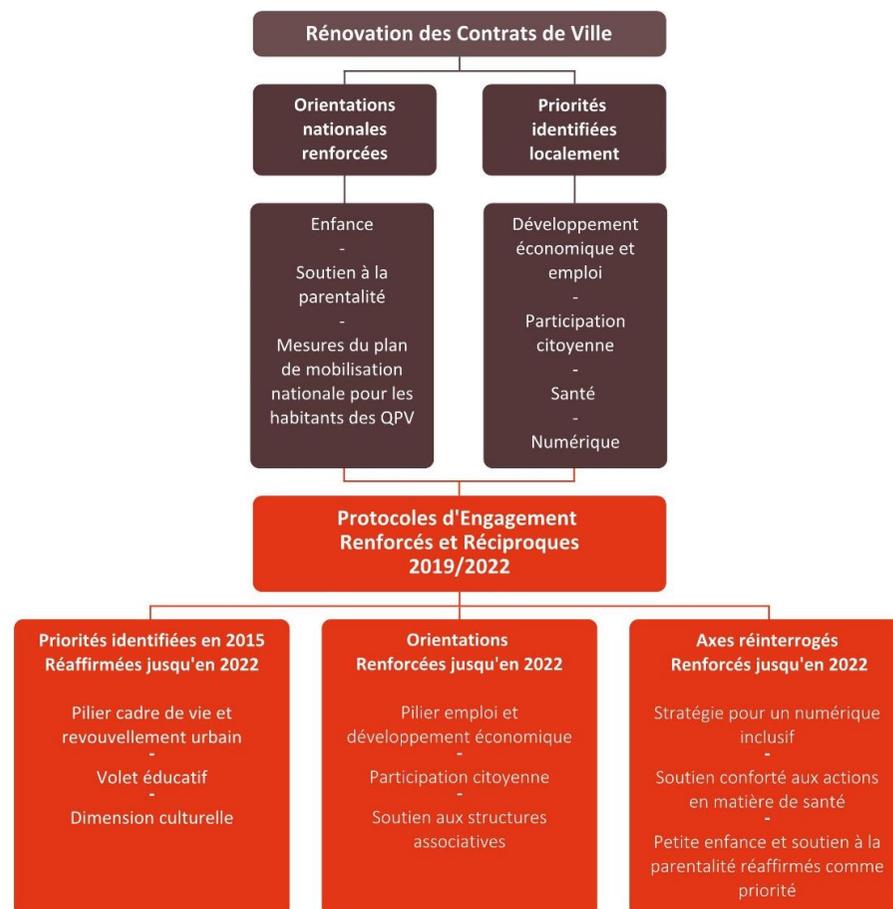
Cette déclinaison se traduit par la **rénovation des Contrats de ville**, prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances de 2019 : elle prend la forme d'un **Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville (PERR), pour la période 2019 / 2022**. Ce travail a été réalisé dans les temps impartis par la circulaire, le Conseil d'administration du GIP Politique de la ville ayant approuvé par délibération en date du 24 juin 2019 :

- le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 », qui tient lieu d'avenant n°2 au Contrat de ville du Grand Tarbes ;

- le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 », qui tient lieu d'avenant n°1 au Contrat de ville de Lourdes

Ces PERR s'appuient sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes, ciblée localement autour de l'emploi et de la participation des habitants. Ils sont la concrétisation d'un travail partenarial mené de septembre 2018 à juin 2019 associant les partenaires institutionnels signataires des Contrats de ville, les associations, les entreprises signataires du PAQTE et les membres des six conseils citoyens. Ils résultent d'une collecte de données quantitatives et qualitatives d'échanges lors de groupes de travail multiples. Plus de **300 contributions** ont ainsi été recueillies. **La Matinale de la politique de la ville**, organisée le samedi 9 février 2019, a constitué un des temps forts de cette rénovation des Contrats de ville, avec plus de 150 participants.

Ce travail partenarial et participatif a permis d'actualiser la stratégie globale en matière de politique de la ville, en articulant les moyens d'actions de l'ensemble des partenaires mobilisés dans la politique de la ville.



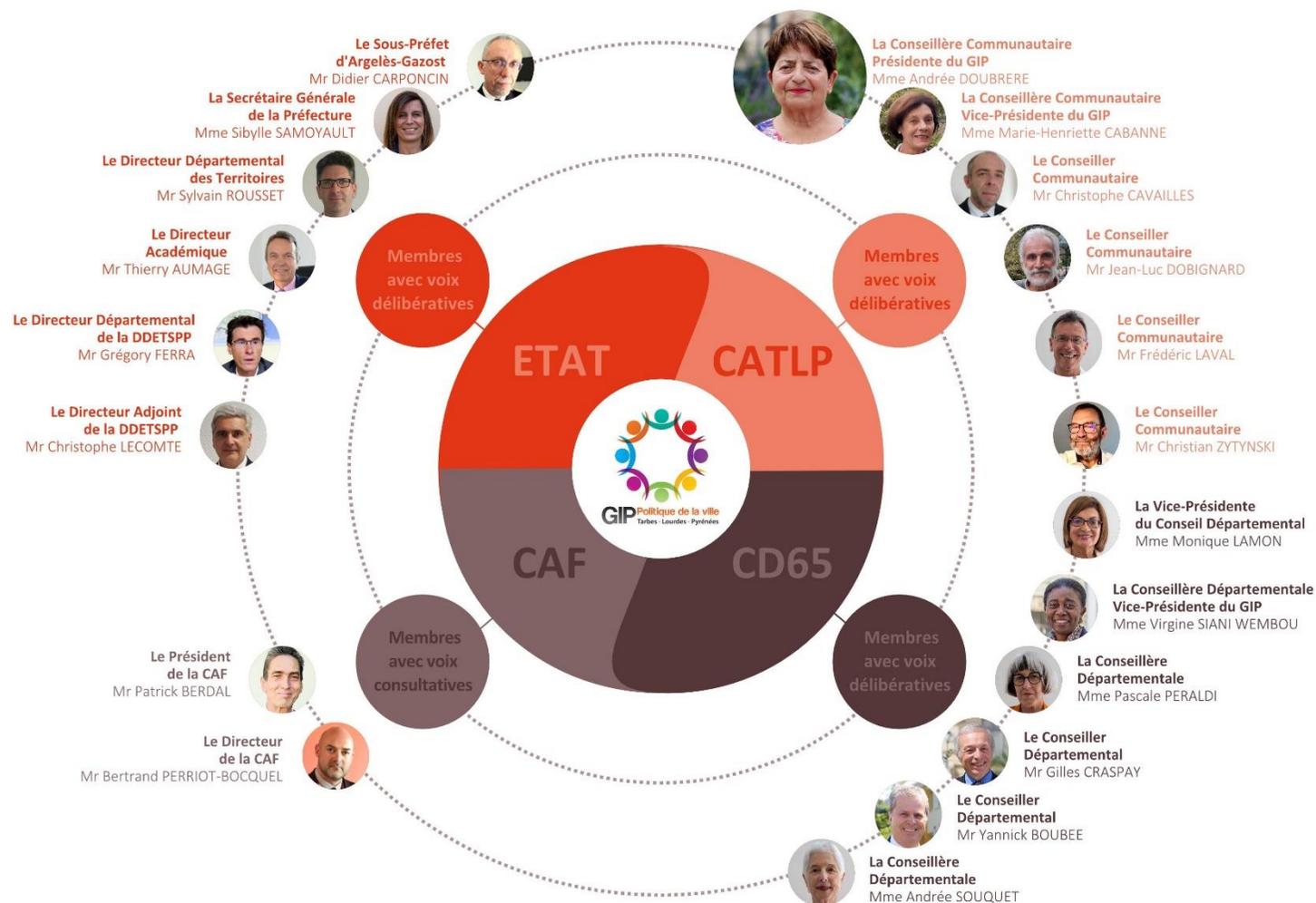
1.3) Mode de gouvernance

Le **mode de gouvernance** choisi sur le territoire contribue fortement à privilégier cette approche globale.

Le **GIP**, composé de l'Etat, de la Communauté d'agglomération TLP, du Conseil départemental et de la CAF, a été consolidé dans son rôle. Les partenaires partagent et définissent la stratégie d'ensemble. Ils mutualisent les moyens d'intervention sur les quartiers et lancent un appel à projet commun afin de retenir les actions pertinentes au regard des orientations. La CAF est intégrée depuis 2015 dans le GIP, signe de la mobilisation renforcée du droit commun.

Depuis 2018, ce partenariat a encore été renforcé : **une convention « culture et politique de la ville » a été signée pour la période 2018 / 2020 entre la DRAC, le GIP Politique de la ville TLP et les collectivités locales, et prolongée par voie d'avenant jusqu'au terme des Contrats de ville fin 2022.** A titre expérimental et de manière innovante, la DRAC délègue ces crédits d'intervention en matière de politique de la ville au GIP dans le cadre d'un appel à projet commun « culture et politique de la ville », ce qui permet de renforcer la cohérence des interventions et de fédérer les partenaires.

A noter également que **les partenaires de l'emploi, réunis dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), dédié à la politique de la ville et animé par l'Etat,** donnent leur avis à titre consultatif sur les projets déposés sur le volet emploi du Contrat de ville, dans un souci de complémentarité entre les actions de droit commun et la politique de la ville.



1.5) Modalités de participation des habitants

Autre évolution significative de ce contrat, **les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville**, dans un objectif de co-construction.

Instance obligatoire de par la loi de 2014, les conseils citoyens sont un des outils de démocratie participative mobilisés sur Tarbes et Lourdes. Après avoir accordé un temps suffisant de maturation et de stabilisation aux différents conseils citoyens, **un arrêté préfectoral de composition et de fonctionnement a été pris le 17 février 2017**, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 21 février 2014, pour fixer la composition de chaque conseil citoyen ainsi que la durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires. Ils comptent au total 121 personnes (habitants et acteurs associatifs). Cet arrêté a été réactualisé en Novembre 2021 : Les Conseils Citoyens comptent désormais 49 habitants des quartiers prioritaires et 21 associations.

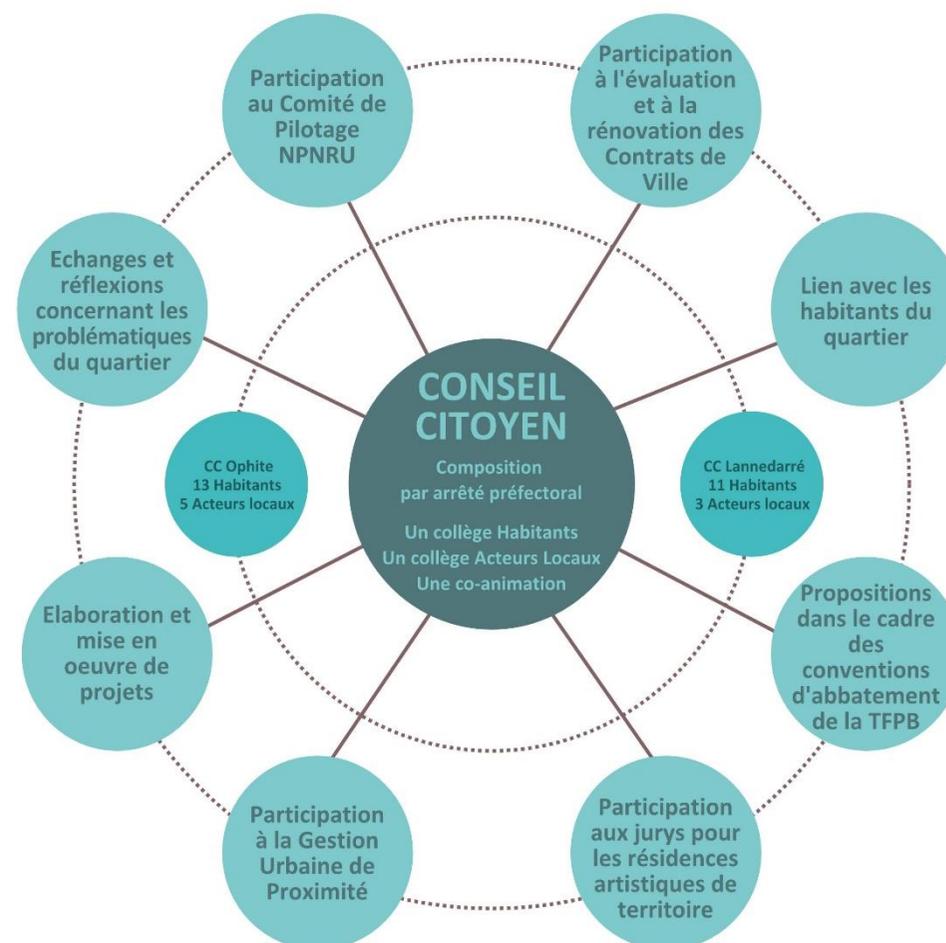
Deux conseils citoyens ont été créés et fonctionnent depuis quatre ans : Ophite et Lannedarré. Instances autonomes dans leur fonctionnement, ils sont fortement reliés au Contrat de ville. Ils ont pu tous, chacun à leur manière et à leur rythme progresser dans l'écoute et l'échange, la construction d'une parole commune, la connaissance de leur ville et des institutions. Leur contribution est précieuse pour être au plus près du terrain.

Au vu notamment de leur expertise d'usage de leur quartier, ils constituent désormais des acteurs incontournables de la politique de ville, qui souhaitent co-construire aux côtés des élus et des autres partenaires. Ils apportent un point de vue complémentaire à d'autres outils existants. L'organisation d'une journée inter-conseils citoyens le 16 septembre 2017, à leur initiative, afin de favoriser les échanges d'idées et de bonnes pratiques, a marqué une première étape. La Matinale de la politique de la ville, organisée le samedi 9 février 2019, vient s'inscrire dans cette continuité.

Les dispositions législatives précisent que « *les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.* »

Dans le contexte de crise sanitaire vécue en 2021, les modalités d'organisation des conseils citoyens ont dû être adaptées, avec une alternance de présentiel et distanciel. Toutefois, le lien a été gardé durant toute l'année sous différentes formes : lien téléphonique individualisé avec chaque membre pendant les confinements, organisation de moments conviviaux lorsque cela a été possible...

Enfin, un soutien technique et financier des projets qu'ils ont initiés a été apporté en 2021 par **le Fonds de participation des habitants**. Créé en 2017, il est cofinancé par le GIP, la CAF et l'OPH 65 (dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB). Au vu du contexte sanitaire, peu de projets ont été déployés cette année dans ce cadre.



2 - ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEES EN 2021

2.1) La relance dans les quartiers

Après des mois de crise sanitaire, l'Etat a lancé un vaste plan de relance dont les contours ont été présentés à l'occasion du Comité interministériel pour la ville qui s'est tenu le 29 Janvier 2021. Le Premier Ministre s'est engagé à ce que 1% du plan de relance, soit un milliard d'euros, bénéficie de manière concrète aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux habitants de ces territoires. Il constitue une opportunité inédite pour investir dans le potentiel de ces quartiers, tant sur le plan humain qu'urbain.

A travers ce plan de relance, le Gouvernement porte 3 ambitions pour les quartiers prioritaires : l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité des territoires, le renforcement de la cohésion sociale.

Le GIP, dans la proximité qu'il entretient avec les partenaires de la politique de la ville, a joué un rôle majeur dans le positionnement des porteurs de projets sur des appels à projets/appels à manifestation d'intérêt relatifs au plan de relance.

Ceci s'est d'ailleurs traduit, en lien étroit avec les services de l'Etat et la Déléguee du Préfet, par des relais de communication, un appui aux dépôts de demandes, une coordination de porteurs de projets, un soutien à l'ingénierie.

Ce plan de relance est venu conforter la Stratégie Locale des partenaires du GIP (CATLP, CD 65, Etat, CAF) développé en 2020 visant à accompagner les associations de la politique de la ville pour ce qu'elles font (développement de projets innovants en période de crise) mais aussi pour ce qu'elles sont (aide structurelle dans un contexte de baisse d'activités).

En 2021, le Fonds de soutien a été reconduit à l'occasion du CA du 29 janvier et a permis de soutenir une association.





Présentation du Plan de relance et des mesures spécifiques en faveur des quartiers prioritaires

Conseil territorial de la politique de la ville, Préfecture, 12 Avril et 26 Novembre 2021

L'ESSENTIEL SUR...



Le rapport d'information sur le projet de loi de finances pour 2022

CRÉDITS « POLITIQUE DE LA VILLE » DE LA MISSION « COHÉSION DES TERRITOIRES »

Le projet de loi de finances pour 2022 a été soumis à la suite de l'adoption de la loi de programmation 2018-2022 relative aux territoires, sous l'égide de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Ce projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 novembre 2021. Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Sénat le 10 novembre 2021. Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par le Parlement le 10 novembre 2021.

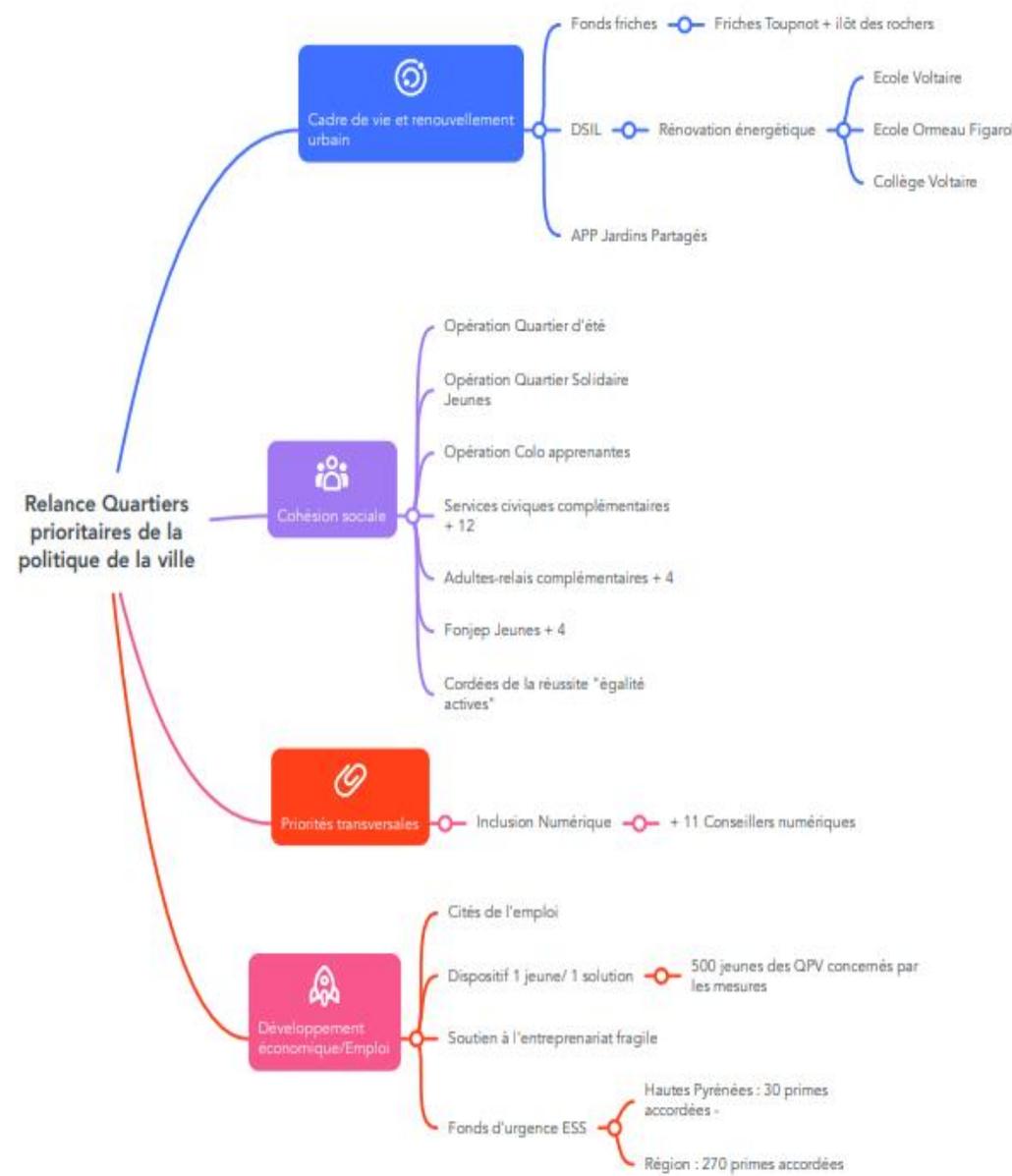
Audition du GIP par Viviane Artigalas, sénatrice des Hautes-Pyrénées, rapporteur de la commission des affaires économiques au Sénat.

Evaluer à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Hautes-Pyrénées, la contribution effective des crédits du plan de relance aux bénéficiaires des quartiers, des habitants.

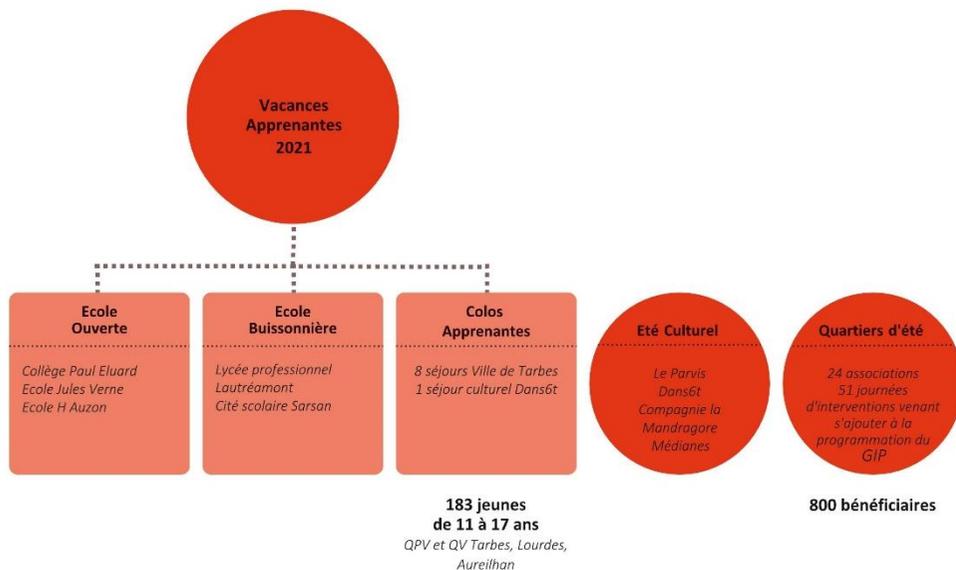
Audition d'une durée de 2h en visio conférence, Octobre 2021

Viviane Artigalas, sénatrice des Hautes-Pyrénées

« Concernant le plan de relance, les retours sont très positifs, on peut constater que le plan de relance a apporté un vrai plus pour les communes concernées permettant de financer les projets en attente ou d'en faire émerger d'autres. »



2.1.2) ZOOM sur quelques projets engagés en 2021 au titre du Plan de relance et aux bénéficiaires des quartiers prioritaires



Un travail partenarial essentiel à la coordination des dispositifs

La stratégie départementale liée au plan « Quartiers d'été » a été déployée de manière partenariale dans les QPV en juillet et en août, conformément à l'instruction du 31 mai 2021. Cette stratégie visait à proposer un été éducatif et ludique, avec des propositions variées et de qualité aux familles ne partant pas en vacances, à soutenir les structures associatives fragilisées par la crise et à lutter contre les incivilités en évitant le désœuvrement.

Le travail mené avec l'ensemble des partenaires a permis d'enrichir l'offre existante déployée sur les quartiers par des actions complémentaires déployées en priorité sur le mois d'août et sur les territoires qui accueillent le moins de propositions.

Le programme Quartier d'été

Le programme d'actions s'est ainsi appuyé sur 24 associations à Tarbes, Lourdes et Aureilhan. En moyenne, 50 journées d'intervention ont été proposées par quartier, de manière équilibrée entre les territoires en juillet et en août.

Le plan « Quartiers d'été », déployé en s'appuyant sur des financements spécifiques de l'Etat, a permis de proposer 51 interventions complémentaires à celles déjà programmées par le GIP.

Au total, près de 800 enfants, jeunes et familles ont bénéficié de ces actions estivales, dont le déploiement s'est appuyé sur une mobilisation rapide et coordonnée de tous les partenaires.



800 bénéficiaires



24 associations



51 interventions

Il convient d'ajouter à ce bilan les propositions portées par l'Education nationale (stage de réussite, école ouverte, école ouverte buissonnière) sur l'ensemble du département dont les QPV.

Le programme Vacances apprenantes

Ce sont cinq établissements scolaires qui se sont investis en 2021 dans les dispositifs écoles ouvertes et écoles ouvertes buissonnières.



Ecoles ouvertes
Quartiers prioritaires de la Ville

Collège Paul Eluard
Ecole Honoré Auzon (Lourdes)
Ecole Jules Verne (Tarbes)



Ecoles ouvertes buissonnières
Quartiers prioritaires de la Ville

Cité scolaire de Sarsan (Lourdes)
Lycée professionnel Lautréamont

Par ailleurs, le déploiement des colos apprenantes s'est principalement organisé autour de 8 séjours labellisés par la ville de Tarbes et d'un projet de séjour culturel porté par Dans6T. Des jeunes sont également partis en séjours sportifs à la base d'eaux vives de Saint- Pé- de Bigorre (HPSN). Ainsi 183 jeunes âgés de 11 à 17 ans, dont 92 filles, habitant les QPV ou QV de Tarbes, Lourdes et Aureilhan ont pu en bénéficier, grâce au travail de partenariat et d'orientation mis en place avec les villes et le Conseil départemental. Les retours sont extrêmement positifs que ce soit sur les séjours à l'océan ou à la montagne.



183 jeunes de 11 à 17 ans



8 séjours labellisés

Le dispositif Eté Culturel

Par ailleurs, la DRAC dans le cadre de « L'été culturel » a soutenu les acteurs culturels des Hautes-Pyrénées, avec une attention particulière portée afin que les actions proposées puissent toucher à la fois des publics issus des QPV (Passing, Dans6T et la Médianes) ainsi que des publics issus des ZRR.



266 bénéficiaires



20 journées réalisées



3 associations accompagnées

2.1.3) Une présence de proximité pour assurer une veille sociale

Le Centre Social est un équipement polyvalent de proximité visant à :

- Soutenir la jeunesse et développer les liens intergénérationnels ;
- Développer un accueil d'activités et de services de proximité pour les habitants ;
- Développer les liens familiaux et sociaux.

Le centre social entend être «un lieu d'initiatives portées par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire». C'est aussi un espace d'information qui propose des activités et services à destination des habitants.

Dans le cadre de son travail de proximité, le centre social assure une veille sociale sur les quartiers grâce à l'implication de plusieurs médiateurs en convention Adulte-relais. Notons la présence de David Fornies et de Sarah Bouchaib dernièrement arrivée en poste ainsi que la présence d'Estelle Lima, médiatrice pour l'OPH 65.

Une équipe du centre social renouvelée

Didier Nélien, *Directeur*

Matthieu Delestan, *Référent parentalité*

Sébastien Larralde, *Référent Jeunesse*

Monique Barrero, *Référent Jeunesse*

Géraldine Blayot, *Animatrice Info-Jeunes*

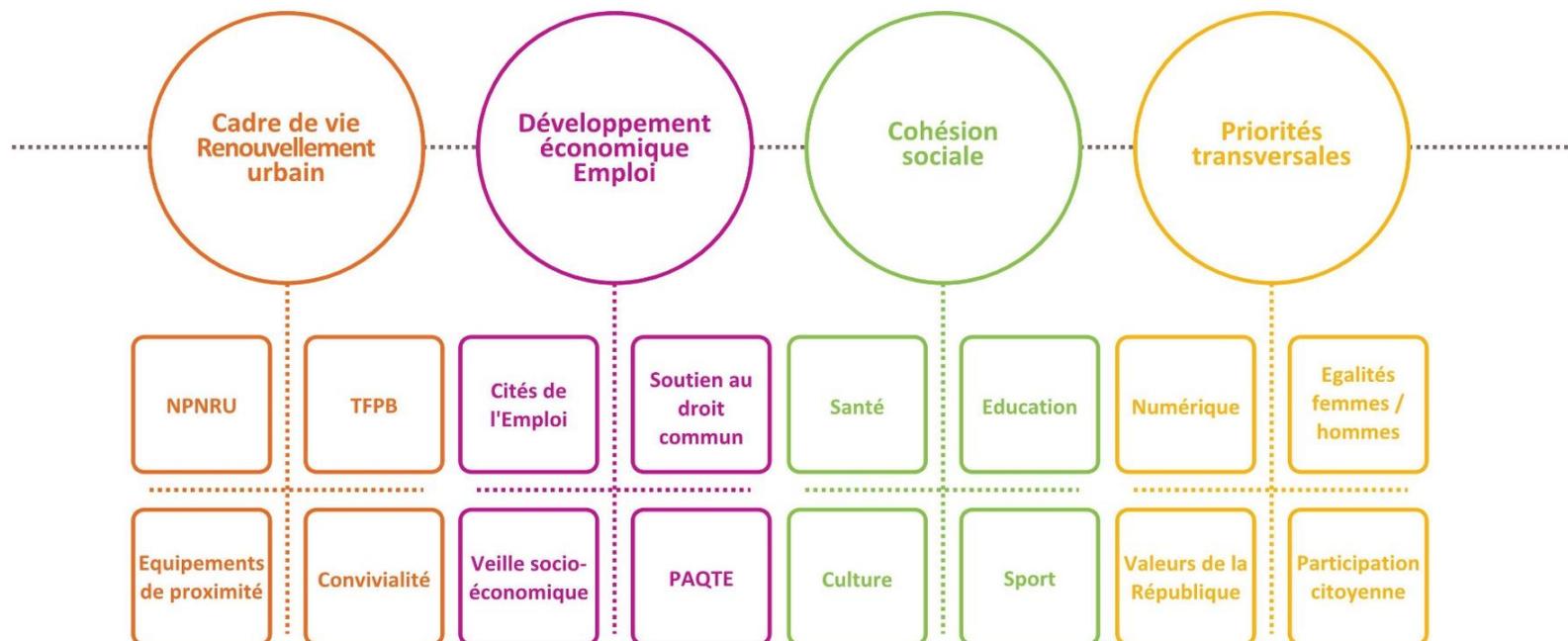
David Fornies, *Médiateur Adulte-Relais*

Sarah Bouchaib, *Médiatrice Adulte-Relais*

Elodie Vilar, *Secrétaire comptable*



2.2) Bilan par thématique des actions menées



2.2.1) Cadre de vie et renouvellement urbain

NPNRU

L'année 2021 a été la consécration de la convention NPNRU

Le Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU) a été lancé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il vise à transformer les quartiers en difficulté pour les rendre attractifs et améliorer la vie au quotidien.

Localement, le NPNRU est piloté par la CATLP. A Lourdes, c'est le quartier de l'Ophite qui a été retenu.



Des habitants acteurs du renouvellement urbain

2 habitants représentant le Conseil Citoyen au COPIL

1 Conseil Citoyen sur 2 dédié au NPNRU

La convention a été signée après un long travail partenarial mené avec les institutions et le conseil citoyen de l'Ophite.

La convention NPNRU qu'ezaco ?

- Elle rassemble les éléments du projet
- Elle répertorie les opérations programmées sur chaque quartier
- Elle précise les engagements financiers de l'ensemble des partenaires
- Elle définit les modalités d'association des habitants
- Elle détermine le mode de gouvernance, de suivi et d'évaluation



Un projet d'envergure avec une démolition programmée de la cité

Le projet consiste à démolir l'ensemble des bâtiments qui composent la cité qui sera remplacée par un grand parc paysager.

La question du relogement, au cœur de ce programme de renouvellement urbain, a fait l'objet d'une charte du relogement, annexée à la convention ANRU.

Les situations de relogement seront examinées « au cas par cas », avec le recrutement d'une chargée de relogement à l'OPH.

Parallèlement, une opération de reconstitution de l'offre de relogement est en cours.



195 logements construits

Un travail sur la Mémoire du quartier

Afin de préserver et conserver la mémoire du quartier, **la Coop des Arts a entamé tout un travail de recueil de la mémoire auprès des habitants.** Interviews, vidéos et photographies constitueront autant de témoignages d'habitants.



De la création d'emplois réservés aux habitants des quartiers



Des chartes et des accords-cadres ont été signés au niveau national, avec une déclinaison locale. Ainsi, un certain nombre d'emplois – au travers des clauses sociales – sera exclusivement réservé aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, éligibles à la clause sociale.

Clauses sociales de la convention NPNRU



59 969 h d'insertion soit 34 ETP



Des publics cibles prioritaires



Femmes



Demandeurs d'emploi de + de 50 ans



Jeunes



Ex saisonniers

Publics cibles éligibles à la clause sociale :

Il s'agit principalement de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Les clauses sociales : des parcours vers l'emploi qui s'appuient sur les chantiers de renouvellement urbain

Alors que le niveau national impose 5% du volume de travail réservé aux clauses sociales, localement c'est un volume de 10% qui a été préconisé :

Pour l'Ophite, 59 969 heures d'insertion correspondant environ à 34 ETP

2021 : création de la Cellule Emploi Clauses sociales ORU

Localement, c'est le Conseil départemental qui a en charge les clauses sociales.

Pour la mise en œuvre de la clause sociale ORU, une cellule emploi - copilotée par le Conseil départemental et le GIP - a été créée en 2021 afin de réunir les acteurs du SPE (Service Public de l'Emploi) que constituent Pôle emploi, la Mission locale et le CD65. Ces premières réunions de travail ont ainsi permis de procéder à un premier calendrier opérationnel.

Equipements
de proximité

La proximité reste un enjeu majeur au sein des quartiers



A l'Ophite, l'espace ressource de la Maison du Projet

Ouverte depuis 2016 sur le quartier de l'Ophite, la Maison du Projet a été désignée en 2021, comme lieu d'information et de concertation dédié au renouvellement urbain.

Deux médiateurs, salariés de la ville de Lourdes et sous dispositif adulte relais, sont présents quotidiennement pour écouter et orienter les habitants. La Maison du projet accueille une diversité d'actions : des actions sociales (information droit), des actions éducatives (accompagnement à la scolarité, animations à caractère scientifique, ateliers numériques), des permanences pour l'emploi et l'insertion (CitésLab, médiatrice emploi et soutien au numérique du Gip) et les réunions du conseil citoyen.

De manière complémentaire à cet espace ressource, le **Point relais** constitue un autre espace d'accueil des initiatives portées par les habitants.



A l'Ophite, une antenne dédiée aux cours de FLE

L'association Portes Ouvertes dispose maintenant d'un nouveau local mis à disposition par l'OPH65.



Un nouvel espace ressource à Lan-nedarré: renforcer le lien avec les habitants

Mis à disposition par l'OPH 65 dans le cadre de la TFPB, ce nouvel espace ressource accueillent des permanences et des actions de la ville, du Conseil départemental et des associations.

TFPB

L'abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

L'abattement de la TFPB est une mesure fiscale d'exonération partielle des bailleurs sociaux, supportée partiellement par les collectivités locales (villes de Tarbes et de Lourdes), dans un objectif de redéploiement financier au bénéfice des quartiers.

La convention fixant des contreparties à cet abattement fiscal constitue une des annexes obligatoire aux contrats de ville. L'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements situés dans les quartiers prioritaires permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers. Il permet également de définir un programme d'actions avec les partenaires, avec des contreparties négociées.

Sur Lourdes, le bailleur social OPH 65 concerné sur le quartier prioritaire (QPV) de l'Ophite pour un montant total d'abattement de 133 311 €.

La proposition des actions s'appuie sur un travail partenarial, piloté par l'Etat, avec l'appui du GIP, en associant le Conseil Départemental, les villes de Tarbes et de Lourdes, et la CATLP, en lien avec les conseils citoyens.


**TFPB Contrat
de Ville Lourdes
133211€**

OPH - 133211€

Co-financement du poste
Educateur de rue Ophite

2 Chantier 1er pas vers l'emploi

1 Chantier d'insertion de longue
durée

Réaménagement de la cour de
l'Ophite

Mise à disposition de locaux :
appartement ressources
Lannedarré

2.2.2) Développement économique et Emploi

Cités de
l'Emploi

Une démarche expérimentale pour soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle dans les QPV

En 2020, le territoire a été retenu comme site expérimental pour porter les "Cités de l'emploi", démarche déployée en 2020 par le Ministère de la cohésion des territoires sur une vingtaine de territoires de la politique de la ville. En 2021, 80 territoires ont rejoint l'aventure.

Co-pilotées par la Préfecture et le GIP, en associant l'ensemble des acteurs du Service Public de l'emploi de Proximité (SPEP) et de la Politique de la Ville, les Cités de l'emploi constituent une expérimentation visant à améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Un nouvel espace de travail collaboratif : les comités techniques de suivi

En proposant une collaboration renforcée entre tous les opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, l'idée est d'être plus « efficace ». Ce nouveau collectif se réunit deux matinées par mois afin de travailler de concert sur des situations dites « complexes ».

Il se compose d'un conseiller de Pôle emploi et de Cap emploi, d'un référent pro de la Mission locale et du Conseil Départemental ainsi que d'éducateurs de rue, de chargés d'emploi-insertion, d'assistants de service social et de médiateurs sociaux.

Ce nouvel espace de travail collaboratif permet de mieux appréhender certaines situations complexifiées par de nombreux freins que rencontrent les habitants des quartiers : mobilité, garde d'enfants, manque de réseaux, fracture numérique, problèmes de maîtrise de la langue, problématiques de santé ou situations sociales difficiles...

L'idée est de garantir aux résidents des quartiers prioritaires, les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement que celles proposées à l'ensemble de la population.



**Pas un dispositif "de plus",
mais une démarche innovante**

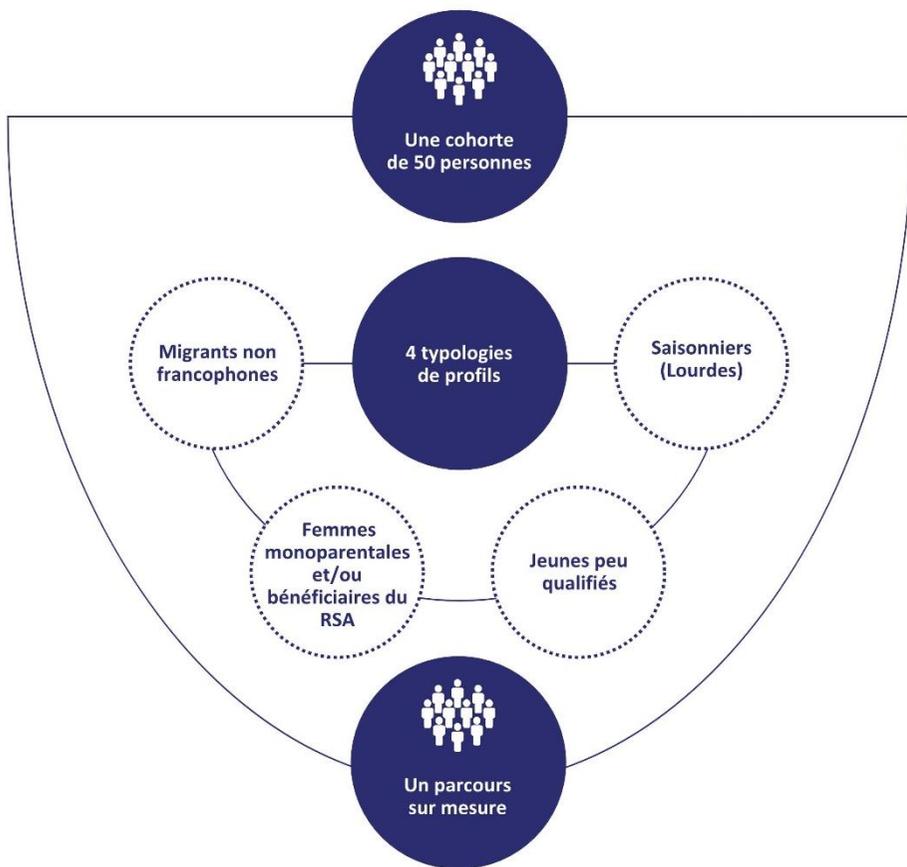


**Pour mieux coordonner
Pour renforcer les dispositifs existants
Pour inventer de nouvelles actions**

Le demandeur d'emploi au centre de l'attention du collectif

Identifier les parcours, les risques de décrochage et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs est un des objectifs principaux de l'expérimentation. Ainsi, en 2021, une cinquantaine de personnes, issues des QPV de Tarbes et de Lourdes, ont pu bénéficier d'un accompagnement « sur mesure ». Pour cela, des actions innovantes, en partant des besoins identifiés, ont été testées afin de lever certains freins.

Un déploiement d'actions progressif, qui part des besoins des personnes



64 situations

examinées en Comité technique de suivi

42 participants

aux actions innovantes

Actions innovantes

- Le recours à un interprète
- Action parrainage renforcée FBTP/Mission locale à destination des jeunes
- Action à destination des femmes monoparentales et/ou bénéficiaires du RSA
- Action Migrants non francophones et inclusion numérique
- Chantier « 1er Pas vers un nouvel emploi » (Lourdes), à destination d'ex saisonniers
- Action à destination de jeunes habitant les quartiers (Lourdes) : Vers un nouveau projet ?

L'ensemble des actions est co-construit en partenariat avec les acteurs locaux qui œuvrent au sein des quartiers. Ainsi, Dans6t, Les Petits Débrouillards, Poing d'1 Pacte 65, Wimoov, Atrium FJT, Cités Lab, CIDFF, la compagnie Poil au Nez, constituent de véritables « ressources » locales très réactives et force de proposition ! D'autres viendront sûrement rejoindre l'aventure en 2022 !

Embarquer les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi

Les Cités de l'emploi ont également pour objectif d'intégrer à la démarche le monde de l'entreprise, dont certains secteurs sont en tension. Si la Fédération du BTP et des associations de l'Economie Sociale et Solidaire sont embarquées dans l'aventure comme Entraide Services et Village Accueillant, 2022 poursuivra l'objectif de rapprocher les publics éloignés de l'emploi du monde de l'entreprise. Le Club des Hôteliers et des Restaurateurs de Lourdes a également rejoint l'expérimentation.

Soutien au
droit
Commun

Un enjeu majeur

Des outils confortés pour aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi, jeunes comme adultes, et les accompagner dans une reprise de parcours, en lien avec le service public de l'emploi.

L'évaluation à mi-parcours des Contrats de ville a confirmé que le travail visant à « aller vers » les publics avait une vraie plus-value pour toucher des publics dits « invisibles » et faciliter leur retour dans un parcours emploi ou de création d'entreprise, en lien avec le droit commun. On peut en particulier citer :



Une offre d'insertion durable en cours de structuration sur Lourdes

Afin d'accroître l'offre d'insertion durable relativement sous dotée sur ce territoire, qui plus est particulièrement impacté par la crise sanitaire, un travail a été engagé autour de deux axes :

- un axe « environnement / espaces verts » porté par Entraide Services, sous la forme d'un Atelier et Chantier d'insertion s'appuyant sur des prestations commandées et financées principalement par la ville de Lourdes (entretien de sentiers de randonnées, des bois, cimetière ...). La mise en œuvre opérationnelle de l'ACI « Autour du lac » a démarré fin 2021.

- un axe « urbain : bâtiment / construction / réhabilitation » porté par Villages Accueillants sous la forme d'un ACI déjà existant sur le département : l'aménagement transitoire de la cour dont le chantier a démarré en juin 2021.

Il convient de rappeler que les chantiers d'insertion sont subventionnés par l'État et le Département (financement au titre de l'insertion). Cela représente environ 70 % du budget des structures porteuses.



Des actions pour permettre une remobilisation et une mise en action concrète des personnes



Les chantiers « premiers pas vers l'emploi » permettent à des jeunes ou des adultes très éloignés de l'emploi de vivre une première expérience salariée en

effectuant des missions simples de réhabilitation sur du collectif de bailleurs sociaux (via l'Association Intermédiaire (AI) Entraides Services). Tous les chantiers prévus ont été réalisés.

Trois commanditaires se sont engagés en 2021 : l'OPH 65 (4 chantiers), la CATLP (un chantier environnement, cofinancé par le FIPD) et la ville de Lourdes (un chantier Embellissement/Espaces verts cofinancé par les Cités de l'emploi). La ville de Lourdes et le GIP assurent l'accompagnement éducatif des personnes durant les chantiers. Par ailleurs, Villages accueillants a assuré l'encadrement technique sur les chantiers de l'OPH, amenant une plus-value importante.



Nouveauté en 2021, l'expérimentation des Cités de l'emploi s'est appuyée sur ce format "qui a fait ses preuves" pour organiser un chantier à Lourdes, en partenariat avec la ville de Lourdes.

Le bilan commun fait apparaître que cet outil est vecteur de citoyenneté, facilite l'ancrage des éducateurs sur le quartier et permet la découverte du territoire par les participants. Par ailleurs, la possibilité de tester les savoirs être d'une personne permet ensuite de le positionner sur une formation ou un emploi.



Au total, depuis 2016, 36 chantiers ont été réalisés, avec 160 participants (Tarbes et Lourdes confondus).



La Plateforme des services d'intégration professionnelle, portée par ATRIUM FJT, mise en place en 2020 a pour objectif de permettre à 150 personnes (sur les trois années du projet), bénéficiaires de la protection internationale, d'intégrer un parcours d'insertion accompagné qui alterne des phases d'accompagnement collectives et aussi individuelles. Ce projet a été retenu par la Banque des territoires, dans le cadre d'un appel à projet national, et est cofinancé par le Conseil Régional et le GIP.



Le renforcement des moyens dédiés à la mobilité

Les habitants des QPV rencontrent différentes difficultés pour obtenir leur permis de conduire.

Le GIP soutient depuis plusieurs années l'auto-école sociale portée par MOB 65, en complément du Conseil Départemental, afin de permettre à des publics rencontrant différentes difficultés de passer leur permis de conduire.

De manière complémentaire, WIMOOV a déployé, sur 2020 et 2021, un soutien au permis, grâce à un financement exceptionnel de l'Etat dans le cadre de l'AMI tremplin, complété par le GIP et la Région. Sur ces deux années, l'objectif était de permettre à 50 personnes habitant les quartiers prioritaires ou quartiers de veille d'obtenir le permis d'ici fin 2021.



Au 31/12/2021, les résultats se sont avérés mitigés avec un objectif atteint à seulement 16% (à 46% en additionnant permis et codes obtenus). Suite aux différentes contraintes sanitaires, l'action a pu continuer sur le 1er trimestre 2022 afin de permettre de finaliser 53 parcours en cours et atteindre les objectifs fixés.

2.2.3) Cohésion sociale

La cohésion sociale est un champ sur lequel la politique de la ville intervient fortement depuis de nombreuses années. De nouvelles orientations ont été confortées dans le cadre du PERR 2019 / 2022 : l'inclusion numérique, la santé et la parentalité.

Santé

Un soutien conforté aux actions menées en matière de santé dans le cadre de la rénovation des CDV

Dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville, la thématique de la santé a été plus spécifiquement investie en 2021.

Le travail mené en concertation avec les institutions, les associations et les habitants, fait ressortir des **besoins renforcés en matière de démographie médicale et d'éducation à la santé**.

La médiation santé menée par la CPAM s'est poursuivie en 2021 dans les quartiers politiques de la ville de Tarbes et de Lourdes.

La médiation en santé est la co-construction d'une relation entre un public et des acteurs en santé pour favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. C'est un rôle de passeur, de faiseur de liens. Le médiateur travaille dans une relation de grande proximité avec les personnes pour les mettre en confiance, les orienter et les accompagner ; dans un souci de confidentialité, de neutralité et en visant l'autonomie des personnes et des structures de santé. Son rôle est de mieux comprendre les freins et de trouver des leviers pour l'accès aux soins et aux droits.



785 personnes accompagnées depuis septembre 2020

Dans le cadre des actions d'aller-vers mises en place vers les Publics Politique de la Ville et Cœur de ville



288 personnes à des actions collectives

Ateliers prévention cancer du sein, nutrition, découverte de la sécurité sociale...

En fin d'année 2021, un diagnostic sur les besoins de santé des habitants a été réalisé par quartier, les résultats analysés vont permettre de décliner des actions collectives par quartier pour proposer des actions de prévention adaptées à leurs besoins.

Education

Un volet éducatif réaffirmé : des actions pour accompagner les élèves dans leur parcours, en complément de l'Education nationale

Un dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité primaire et collège déployé sur le quartier prioritaire et le quartier de veille active de Lourdes.

Le CLAS, dispositif national piloté par la CAF, est activé sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville. Il vient en complément de la mesure « devoirs faits » et de l'aide personnalisée proposée par l'Education nationale. Il prend appui sur trois axes :

- l'accompagnement à la scolarité pour l'élève ;
- l'accompagnement des parents dans leurs relations avec l'école et le devenir parent d'élève ;
- l'ouverture culturelle.



Pour l'année scolaire 2020-2021, 48 enfants et jeunes des quartiers PV ont été accompagnés par les acteurs du CLAS ainsi que leurs familles. Ils ont joué un rôle essentiel durant le premier confinement (maintien du lien avec les familles et les écoles, copies des cours,...) et plus largement durant cette période de crise.

Au vu de cet élément, il a été proposé par l'Etat, après concertation des partenaires de la politique de la ville, de conforter les CLAS par l'attribution de postes adultes-relais complémentaires et notamment un sur Lourdes pour intervenir sur Ophite / Lannedarré.

Pour mémoire, un CLAS primaire/collège/lycée est porté par le centre social de Lourdes sur le quartier Ophite et sur l'espace Carmen Cazenave.

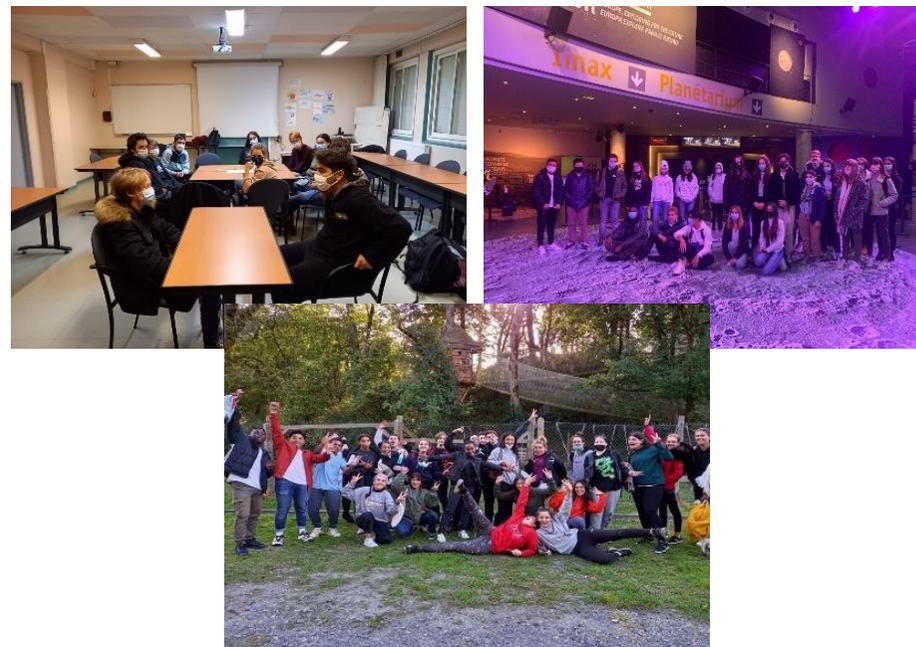
L'orientation positive des jeunes

Agir en amont pour favoriser une insertion socio-professionnelle des jeunes avait été identifié comme un objectif important du Contrat de ville, objectif se situant à la croisée du volet Education et du volet Emploi. C'est également un axe prioritaire du PAQTE.

Le dispositif interministériel et partenarial porté par les ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la Politique de la Ville, les Cordées de la réussite constituent le cadre de référence national pour la mise en œuvre d'actions visant à accroître les opportunités de parcours des collégiens et des lycéens qui peuvent être "empêchés" du fait de leur origine sociale et/ou territoriale, à envisager des études post-bac.

L'objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux, culturels qui peuvent freiner ces jeunes dans la construction de projets qui leur correspondent. Plusieurs Cordées interviennent dans les Hautes-Pyrénées dont Egalité active/Université Toulouse 3 - Paul Sabatier (UT3) par une présence effective sur le territoire.

Le partenariat mis en place avec les établissements scolaires et les acteurs de terrain permet un meilleur ciblage des élèves des QPV : l'objectif de 50% de jeunes des QPV concernés est atteint comme l'an passé.



Culture

La convention triennale « Culture et politique de la ville dans les Hautes-Pyrénées », signée entre la DRAC, le GIP et les collectivités locales pour la période 2018/2020, prolongée par avenant jusqu'à fin 2022

Cette convention triennale et sa prolongation marque la volonté de renforcer les actions et le partenariat sur ce champ.

Sa mise en œuvre a permis de faire converger la stratégie et des moyens financiers au sein d'un appel à projet commun culture et politique de la ville. La DRAC délègue au GIP ses crédits d'intervention dans ce cadre-là, de manière complètement atypique en France.

Cette convergence de moyens a apporté une vraie plus-value depuis 2018 sur les QPV : 30 projets différents avec une forte dimension artistique ont été soutenus sur quatre ans, avec un soutien financier de la DRAC de 231 000 €.

7 ont été menés avec des établissements scolaires, en particulier les deux résidences de territoire, soit environ 200 enfants participant à des projets chaque année au sein des établissements scolaires.



200 enfants concernés en milieu scolaire



231000 euros de crédits DRAC délégués depuis 2018



4 résidences de territoires



30 projets différents



Sport

Un territoire impliqué pour la pratique sportive

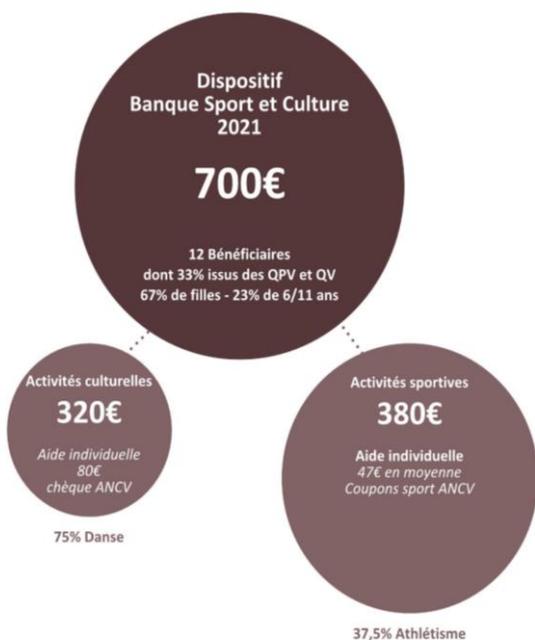
La CATLP a pris part, dans le domaine du sport, aux objectifs du Contrat de Ville en proposant dans un des QPV un stage « Sauve Nage » permettant aux plus jeunes enfants de se sauver d’une éventuelle noyade. Cette action sera développée sur le contenu et sur d’autres territoires les prochaines années.

D’autres acteurs sportifs s’investissent sur les QPV à l’image :

- Athlé 65 qui propose des actions de découverte du patrimoine par la randonnée;

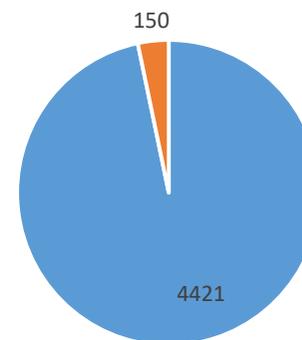
La Banque Sport et Culture en 2021

Le guichet unique d’aides à la pratique sportive, mis en place depuis plusieurs années entre la ville de Tarbes, la DDCSPP et le GIP PV, se poursuit.



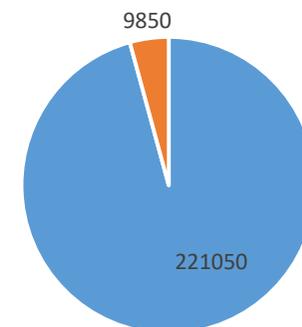
Pass’sport – Nouveau dispositif pour favoriser la pratique sportive

Bénéficiaires du Pass Sport en 2021



- Nombre de bénéficiaires 2022 à l'échelle Départementale
- Nombre de bénéficiaires 2022 Opérateurs Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées

Pass'Sport 2021 dans les Hautes-Pyrénées



- Pass'Sport 2021 à l'échelle départementale
- Pass Sport 2021 Opérateurs Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées

Participation
citoyenne

Les contraintes liées à la crise sanitaire sont venues perturber la participation citoyenne en 2021

Ophite

Fait marquants en 2021

Signature de la convention NPNRU

Démarrage de la campagne de relogement avec la mise en place sur le quartier, après un travail concerté entre les habitants membres du Conseil Citoyen et les institutions, de permanences d'une chargée de relogement



Paroles d'habitants membres du CC

« La crise sanitaire a perturbé énormément les réunions obligeant l'audio. »
Dominique Lethore

« Inquiétude et mal-être. »
Souhaite rester anonyme

« En 2021, le Conseil Citoyen s'est déroulé dans un climat de pandémie. De ce fait, nous avons dû nous adapter à une autre organisation. Avec Nadia, nous n'avons pas aimé faire les réunions par téléphone ou ailleurs qu'à l'Ophite. »
Marie-Pierre Ghaleb Peyregne et Nadia Medjahed

Chère Delphine,

Ma lettre n'est pas manuscrite car mon écriture est de plus en plus instable mais le cœur y est.

Je tiens à te remercier pour le professionnalisme dont tu as fait preuve dans le cadre de ta mission.

Ton esprit d'initiative, ta rigueur mais aussi ta capacité d'adaptation ont permis de nous faire avancer.

Merci pour ta patience et tes explications détaillées ainsi que ta disponibilité quotidienne.

Tu nous laisse l'image d'une belle personne que l'on ne peut oublier.

Martine, Marie-Pierre, Dominique, Patrick, Didier, Nadia, Lynda, Francis et bien d'autres s'associent à mon courrier.

Tous ces attributs ne sont peut être pas absolument vrais mais le plus important c'est l'amour et la joie que tu nous as offert pour travailler ensemble.

Je te souhaite une belle réussite pour tous tes projets en cours et ceux à venir.

Je t'embrasse amicalement.

René

Cette lettre fait référence au départ de Delphine Bollègue, qui animait les Conseil Citoyens avant l'arrivée de Pierre-Marie Pablo.

Lannedarré

Réflexion autour de l'ouverture d'un Espace Ressource sur le quartier

Création et animation d'une page Facebook par et pour les habitants du quartier



« Malgré le COVID, les liens ont été maintenus. »

Témoignage collectif des membres du Conseil Citoyen de Lannedarré



Valeurs de la
République

Un plan national pour favoriser le dialogue avec les populations et répondre aux sollicitations et besoins des professionnels et des

bénévoles



Initié par l'ANCT, ce plan national a pour objectif d'adresser aux publics un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et de la laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles et de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes, fondés sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et dans une logique de dialogue avec les populations.

Le déploiement de ce plan en 2020 s'est appuyé sur des formateurs « de niveau 2 », appartenant à diverses institutions volontaires. La sensibilisation de 20 membres volontaires des 6 conseils citoyens a été réalisée en 2021.



20 conseillers citoyens sensibilisés

Une enquête sur la place des femmes dans les structures de la Politique de la Ville

LA PLACE DES FEMMES DANS LES STRUCTURES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DES HAUTES-PYRÉNÉES

De 9 à 2909 adhérents, soit 323 adhérents en moyenne, dont

53% d'adhérentes

41% de femmes au sein des CA

Les Conseils d'Administration compte en moyenne 17 membres

61% de femmes
au sein des CA de moins de 10 membres



Enquête réalisée en février 2022, sous
forme d'un questionnaire anonyme en
ligne Jotform - 16 contributions

79% des salariés sont des femmes

Les femmes occupent :



37% de Présidentes
mandat de 6 ans contre 7 ans de mandat moyen

50% de Trésorières
mandat de 3 ans contre 5 ans de mandat moyen

56% de Secrétaires femmes
mandat de 6 ans, contre 5 ans de mandat moyen

Numérique

L'inclusion numérique, une nouvelle priorité du Contrat de ville

La stratégie nationale pour un numérique inclusif, annoncée le 18 septembre 2018 et pilotée par la Société numérique de l'Agence du numérique, part du constat d'une « accélération de la dématérialisation des services publics et du retard des Français en matière de compétences numériques ». Elle prévoit d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté en appuyant la structuration des filières de médiation, d'outiller les aidants et de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes par les collectivités territoriales.

L'ensemble des partenaires associés à la rénovation des Contrats de ville, membres des conseils citoyens, associations, institutions, a constaté de manière unanime et avec une certaine inquiétude, que même si l'accès à l'informatique est un outil offrant de nombreux potentiels, cela représente un frein croissant dans l'accès aux droits et participe au renoncement aux droits des personnes les plus fragiles.

Plusieurs initiatives d'actions d'accompagnement au numérique se sont mises en place depuis 2015 sur les QPV, qu'il convient désormais de structurer, de sécuriser et d'articuler avec le droit commun et les actions existantes menées par les partenaires.

Dans cette optique en 2021, une action forte a été engagée :

- **Pour mailler le territoire** : six postes de conseillers numériques irriguent les QPV, CCAS Tarbes, Mairie de Lourdes, associations Dans6T, RAS Melting potes (café solidaire) + deux postes de médiateurs en convention adultes-relais (engagés en 2020)
- **Pour former** : les partenaires (Conseil Départemental, GIP, Etat, Petits Débrouillards) ont œuvré au déploiement d'une formation visant les médiateurs de terrain, proposée par Coll'in et financée par l'Etat dans le cadre du HUB numérique. 30 personnes se sont inscrites sur une formation réalisée en 2021 ;

- **Pour équiper** des espaces ressources sur chaque quartier en matériel numérique grâce à l'ANCT et l'association intermédiaire NOUAS Solidarité ;
- **Pour communiquer** via une plaquette en cours de réalisation pour les quartiers de l'Ophite et du Grand Lannedarré et des outils collaboratifs.



- **Pour faire réseau**, via la mise en œuvre d'un cercle numérique qui réunit les opérateurs et collectivités engagés en faveur de l'inclusion numérique.

Communication

Une attention particulière portée à la communication en 2021



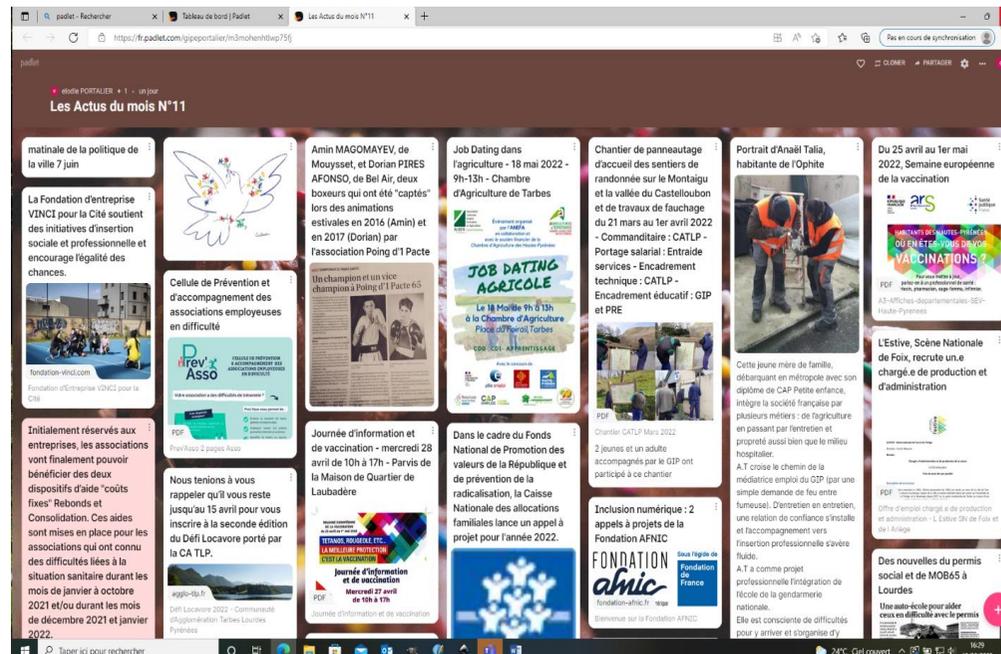
En 2021, le GIP a porté une attention toute particulière à la communication, autant interne qu'externe. En effet, la crise sanitaire a profondément modifié les usages, propulsant le numérique comme un outil indispensable : télétravail et réunions à distance, explosion des réseaux sociaux, développement exponentiel des outils collaboratifs en ligne, signatures électroniques...

Dans ce contexte, et dans la continuité de 2020, le GIP a contribué à l'animation et à la coordination d'un cercle numérique partenarial mensuel, favorisant la circulation des informations relatives aux moyens de l'inclusion numérique et à la construction de projet commun entre institutions et associations.

Grâce à ce travail partenarial, un kit de communication, appelé Quartiers Connectés, a été co construit afin d'informer les professionnels et les habitants des quartiers Mouisset et Laubadère, dans un premier temps, des ressources numériques et d'accompagnement dans le numérique de proximité.

D'autre part, afin d'enrichir le lien entre les acteurs de la Politique de la Ville et de rassembler les actualités mensuelles sur un support unique, l'équipe du GIP a mis en place un padlet mensuel.

D'autres outils, plus classiques, ont été également investis, notamment la presse institutionnelle (Articles dans Tarbes Actus et Agglo Mag) et la communication papier, avec la brochure de présentation de la programmation estivale et l'expérimentation d'une plaquette de programmation Culture et politique de la ville à Lourdes.



#POLITIQUE DE LA VILLE

LES CITÉS DE L'EMPLOI :
Une expérimentation à l'œuvre dans les Quartiers Politiques de la Ville

Les Cités de l'emploi : quésako ?
 En 2020, 24 Cités de l'emploi ont vu le jour sur l'ensemble du territoire national. Localement, la Communauté d'Agglomération Tarbes/Lourdes Pyrénées a fait partie de cette première vague expérimentale. Nous en comptons 84 sur l'ensemble du territoire en ce début d'année 2022. Co-pilotées par la Préfecture et le GIP Politique de la Ville, en associant l'ensemble des acteurs du Service Public de l'emploi de proximité (SPEP) et de la Politique de la Ville, les Cités de l'emploi sont en effet une expérimentation visant à améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Un nouvel espace de travail collaboratif
 En proposant une collaboration renforcée entre tous les opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, l'idée est d'être plus « efficace ». Ce nouveau collectif se réunit deux fois par mois afin de travailler de concert sur des situations dites « complexes ». Il se compose d'un conseiller de Pôle emploi et de Cap emploi, d'un référent pro de la Mission locale et du Conseil départemental ainsi que d'acteurs de rue de chargés d'emploi insertion, d'assistants de service social et de médiateurs sociaux. Ce nouvel espace de travail collaboratif permet de mieux appréhender certaines situations complexes, par de nombreux freins que rencontrent les habitants des quartiers : mobilité, garde d'enfants, manque de réseaux, fracture numérique, problèmes de maîtrise de la langue, problématiques de santé ou situations sociales difficiles. L'idée est de garantir aux résidents des quartiers prioritaires, les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement que celles proposées à l'ensemble de la population.

Le demandeur d'emploi au centre de l'attention du collectif
 Identifier les parcours, les enjeux de décrochage et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs est un des objectifs principaux de l'expérimentation. Ainsi, en 2021, une cinquantaine de personnes, issues des QPV de Tarbes et de Lourdes, ont pu bénéficier d'un accompagnement « sur mesure » pour des actes innovants, en partant des besoins identifiés, ont été tentés afin de lever certains freins.

Un déploiement d'actions progressif, qui part des besoins des personnes
 Ainsi, l'action interpartenaire mise en place avec l'association Partes Ouvertes, permet aux personnes ne maîtrisant pas le français de disposer un interprète pour mieux élaborer leur projet d'insertion professionnelle. Ce sont également des ateliers de remédiation qui ont permis à 10 femmes des QPV de Tarbes et 5 jeunes de l'QPV de Lourdes de trouver de nouvelles perspectives dans leur cheminement d'insertion. Pour lutter contre la fracture numérique, des ateliers ont également permis à 7 bénéficiaires de la protection internationale de mieux comprendre le système administratif, utile à leurs démarches d'insertion. Une vingtaine de personnes (Tarbes et Lourdes confondu) ont également pu bénéficier d'actions en lien direct avec le monde de l'entreprise (chantier d'insertion, paraventeur avec la FETP) dont l'issue s'est avérée pour la plupart d'être en formation.

L'ensemble des actions est co-construit en partenariat avec les acteurs locaux qui ouvrent sur des quartiers. Ainsi, Danost, Les Petits Débrouillards, Poing d'1 Pacte 65, Wimov, Arrium FFP, Cites Lab, CDEP, la compagnie Poil au Nez constituent de véritables « ressources » locales très actives et force de proposition ! D'autres viendront sûrement rejoindre l'aventure en 2022 !

Embarquer les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi
 Les Cités de l'emploi ont également pour objectif d'intégrer à la démarche le monde de l'entreprise, dont certains secteurs sont en tension. Si la Fédération BTP et des associations de l'Économie Sociale et Solidaire sont embarquées dans l'aventure comme Entraide Services, 2022 poursuit l'objectif de rapprocher les publics désignés de l'emploi du monde de l'entreprise. Le groupement employeur Gelpyviag et le Club des Hôteliers et des Restaurateurs de Lourdes ont également rejoint l'expérimentation. Que vous soyez habitant d'un quartier, acteur local ou une entreprise, n'hésitez pas à venir vers nous !

CONTACTS
Martine COLIN-RABOUAN, Co-directrice et Coordinatrice Cités de l'emploi, GIP Politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées
 Tél : 05 62 83 34 37 - 06 11 20 53 19
 @martine.colin.rabouan@gip95.fr

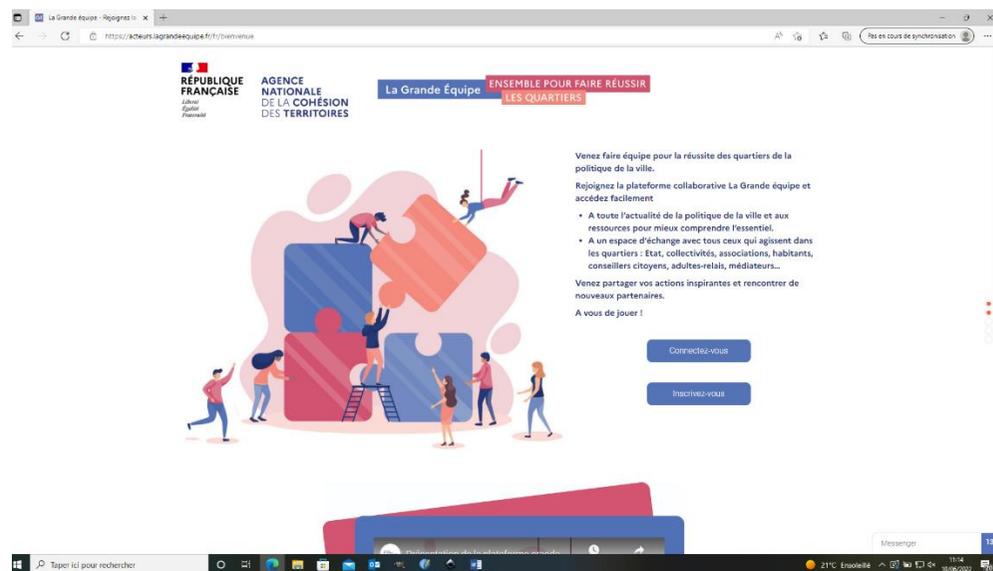
Cécile DIMEAULTS
 Chargée de suivi des projets dans le cadre des contrats de ville GIP Politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées
 Tél : 05 62 83 34 59 // cecile.dimeaults@gip95.fr

Beaucoup de plus d'infos ?

#AggloTLP n°12 - mars 2022 - 21



De plus, l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) met à disposition une plateforme collaborative, La Grande Equipe, qui permet de prendre connaissance des informations relatives à la politique de la ville et d'échanger avec ses acteurs.



<https://acteurs.lagrandequipe.fr/>

CONTACTS

Une question, besoin d'un renseignement?

Contactez :

Ophite
 Ing. El Jaouani - 07 72 17 07 43
 Dany Jermès - 05 21 67 45 27
 Maithe Doléstan - 06 73 21 63 72

Lannedaré
 Maithe Doléstan - 06 73 21 63 72

Les activités d'été dans votre quartier

C'EST L'ÉTÉ !

OPHITE JULIET

5	14-19-18 - Les Petits Déplacements	25	17-18 - CEK schools
6	14-17b - Courbe	26	18-19 - CEK schools
7	14-18b - Courbe	27	18-19 - CEK schools
8	14-18b - Courbe	28	18-19 - CEK schools
9	14-18b - Courbe	29	18-19 - CEK schools
10	14-18b - Courbe	30	18-19 - CEK schools
11	14-18b - Courbe	31	18-19 - CEK schools
12	14-18b - Courbe		
13	14-18b - Courbe		
14	14-18b - Courbe		
15	14-18b - Courbe		
16	14-18b - Courbe		
17	14-18b - Courbe		
18	14-18b - Courbe		
19	14-18b - Courbe		
20	14-18b - Courbe		
21	14-18b - Courbe		
22	14-18b - Courbe		

LANNEDARÉ AOÛT

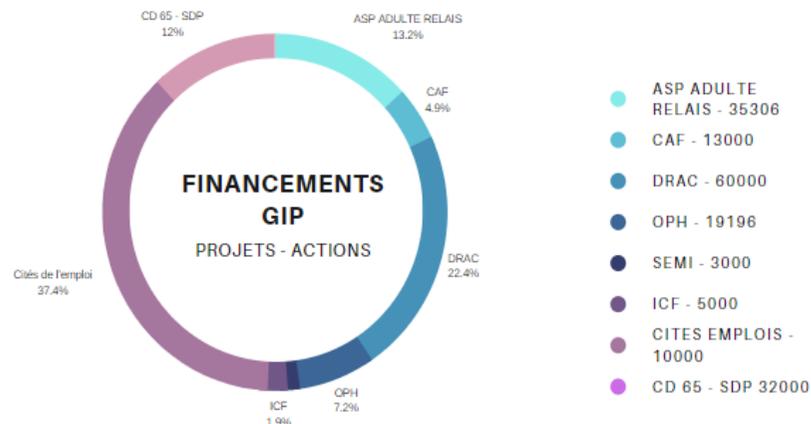
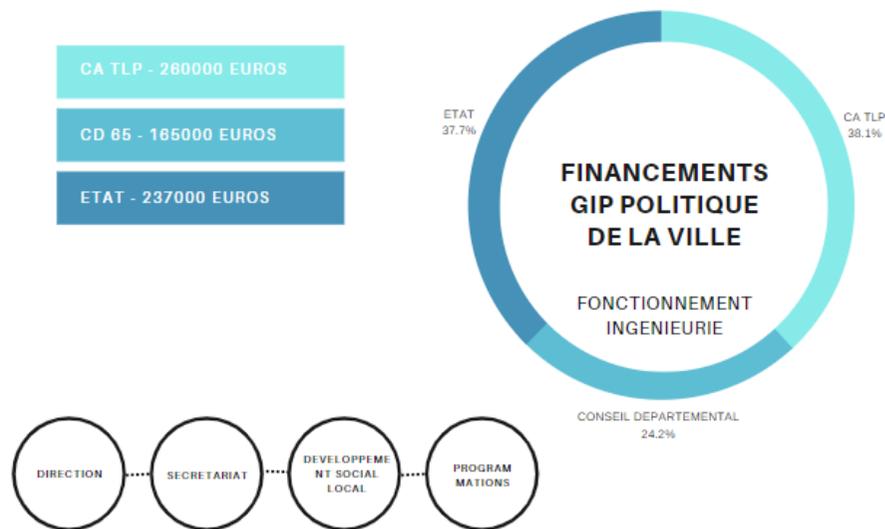
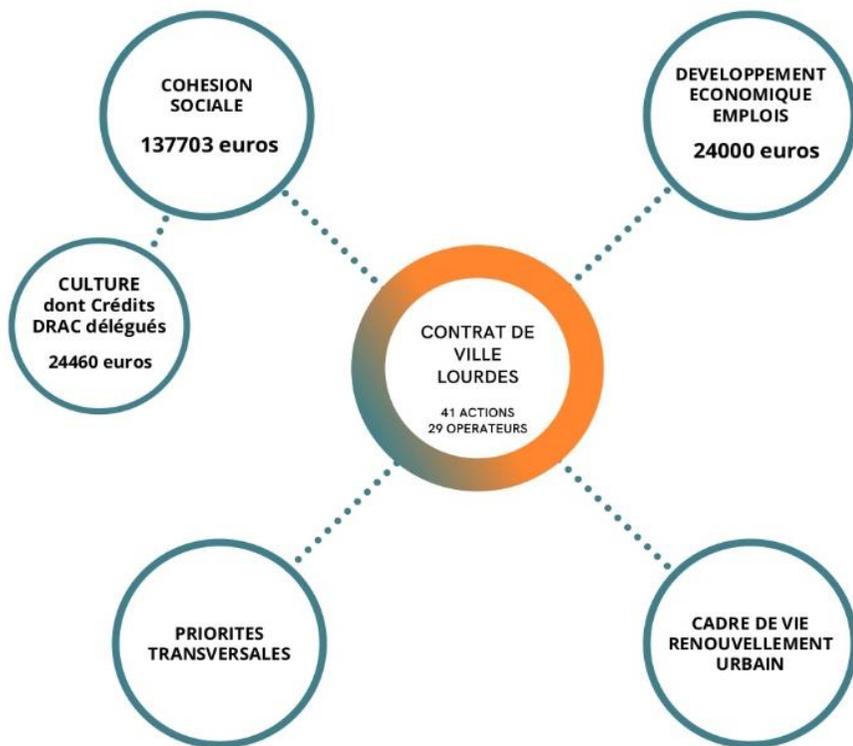
1	14-17b - Courbe	25	17-18 - CEK schools
2	14-17b - Courbe	26	18-19 - CEK schools
3	14-17b - Courbe	27	18-19 - CEK schools
4	14-17b - Courbe	28	18-19 - CEK schools
5	14-17b - Courbe	29	18-19 - CEK schools
6	14-17b - Courbe	30	18-19 - CEK schools
7	14-17b - Courbe	31	18-19 - CEK schools

Tout se passe dans la cour centrale

2.3) Bilan financier

Les crédits spécifiques de la politique de la ville

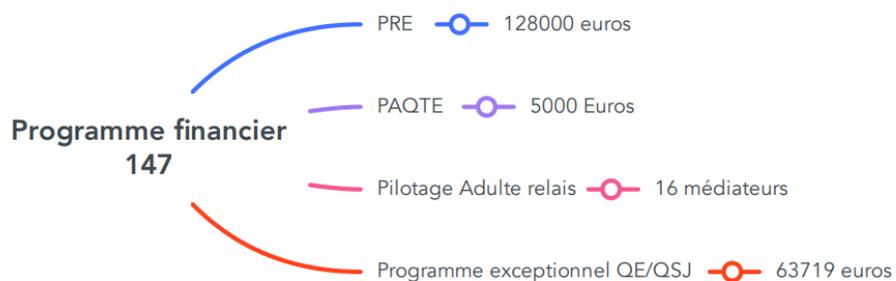
Il est rappelé que le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la CATLP, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.



Les subventions autres qui viennent alimenter des projets dans les quartiers

Au-delà des leviers financiers mutualisés au sein du GIP pour permettre la réalisation des objectifs de la politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées et en complément de la participation de l'État au fonctionnement et volet opérationnel du GIP, l'État alloue des crédits spécifiques de la politique de la ville supplémentaires au territoire (Programme financier 147) répartis de la façon suivante :

Les crédits du programme 147



Les crédits Prévention de la Délinquance

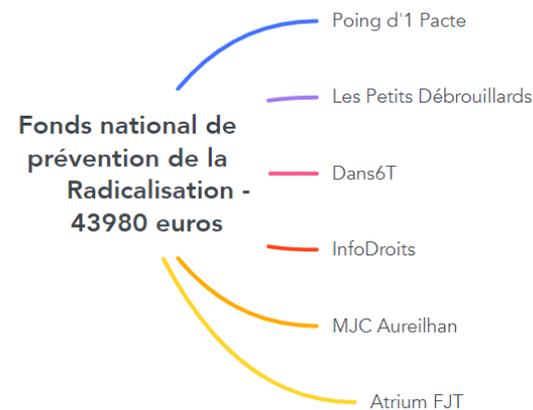


Les crédits 2021 de la Région Occitanie qui participent au déploiement des actions politiques de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées

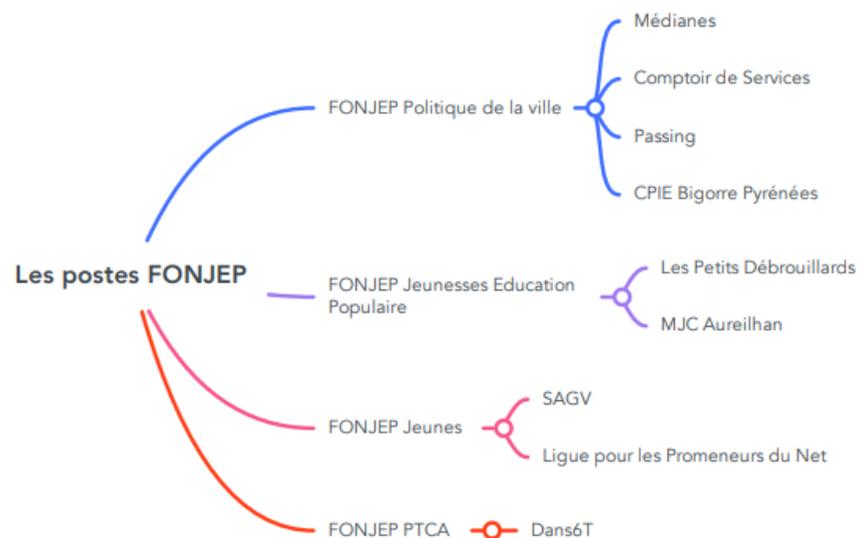


- Financement dans le cadre de l'Appel à Projets Entrepreneuriat de deux opérateurs porteurs de projets (Cité Lab' et Les ateliers de l'entrepreneuriat) pour un montant de 19 000€ en 2021.

Les crédits 2021 de la CAF au titre du Fonds National de Prévention de la Radicalisation visant la citoyenneté, le lien social, le vivre ensemble, l'accompagnement à la transition numérique et à la formation aux usages des habitants, le repli communautaire et la pédagogie du contre-discours dans l'objectif de prévenir toute sorte de radicalisation.



L'Etat soutient également le fonctionnement de la vie associative via le FDVA 2, fonds créé en 2018 : 26600 euros ont été attribués à des associations intervenant dans la politique de la ville.



La mobilisation du droit commun

La mobilisation du droit commun de l'ensemble des institutions intervient en amont ou en complément des financements « politique de la ville » alloués de façon spécifique aux actions en direction des QPV et de leurs habitants.

Sur les actions relevant de la Santé visent à :

- Améliorer la prise en compte globale de la santé, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention, développer des projets innovants visant à améliorer la santé des personnes âgées.

Notons la mobilisation de moyens humains et financiers du CCAS de Lourdes mais aussi de la Conférence des financeurs.

L'épicerie sociale portée par le CCAS de Lourdes développe également une action forte autour de l'alimentation, financée par le CCAS. Les actions visant à soutenir des projets innovants visant à améliorer la santé des personnes âgées ont été financées par le Conseil départemental (mise à disposition de moyens financiers sur des crédits conférence des financeurs)

Sur les actions relevant du champ du social visent à :

- Permettre aux personnes en souffrance psychosociale de consulter gratuitement un psychologue et/ou d'être orienté vers les partenaires de la santé mentale.

Notons la mobilisation du Conseil Départemental au titre du Programme Départemental d'insertion qui conventionne avec l'association ALEPH qui intervient sur le territoire départemental et notamment sur les QPV .



S'agissant de l'accompagnement social global, la Maison départementale de la solidarité de Lourdes accueille des habitants des quartiers de Lourdes.

Sur les actions relevant de la petite enfance et de la jeunesse visent à :

- Garantir les conditions de la réussite éducative de tous.

Notons un fort investissement, en moyens humains et financiers de la ville de Lourdes (services jeunes/éducation), la ville a créé en 2017 un service Citoyenneté jeunesse, comprenant des animateurs et un éducateur qui interviennent sur l'ensemble de la ville et de manière renforcée sur les quartiers de la politique de la ville.

Un centre social est porté par ce service, agréé et financé par la CAF (à hauteur de plus de 80 000 €).

- Garantir la démocratisation de la culture pour tous.

Afin de dynamiser les territoires en termes d'offres d'activités de culture scientifique et technique pour les jeunes, le Conseil Départemental accompagne également l'association Les Petits Débrouillards en finançant le poste de la coordinatrice départementale au titre du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).

Sur les actions relevant de l'emploi et du développement économique visant à :

- Garantir les mêmes chances d'accès à l'emploi et/ou à l'insertion

Depuis 2015, le Conseil d'administration du GIP a fait de ce volet une priorité du Contrat de ville, en y consacrant au moins 20 % de financement sur l'enveloppe annuelle. Comme indiqué supra, la mobilisation de la TFPB constitue un levier financier important (plus de 120 000 € ont été fléchés vers des actions emploi en 2021).

Fort de ses compétences dans le domaine économique, la CA TLP a mobilisé de notables moyens de droit commun en 2021 tant financiers qu'humains sur des actions visant à identifier de nouveaux leviers de développement économique.

Ainsi :

- ✓ le soutien à l'ESS à l'échelle de l'agglomération s'élève à 150 097€
- ✓ le portage de la démarche CitésLab, pour la 5ème année, à l'échelle des QPV constitue un montant de 19 060 €
- ✓ le financement d'un chantier 1ersPas vers l'emploi (balisage des sentiers de randonnée, en partenariat avec le service environnement), à hauteur de 3 740 €

Par ailleurs, le Conseil départemental a soutenu les actions visant à accompagner de façon renforcée vers l'emploi, les publics des QPV les plus éloignés, en lien avec le PTI et le PDI. Concrètement :

- ✓ « Cap-Parrainage » permet à des chercheurs d'emploi d'être coachés par des cadres ou dirigeants d'entreprises locales.

- ✓ l'association ACOR (Action pour le conseil et le recrutement), conventionnée par le Département pour accompagner de façon soutenue des chercheurs d'emploi, organise des cafés de l'emploi sur le territoire (principe d'une mise en contact directe d'entreprises qui recrutent avec des demandeurs d'emploi)
- ✓ la chargée des Clauses d'insertion sociales qui promeut la clause (Cf supra).

Pôle Emploi dédie spécifiquement deux conseillers aux habitants des quartiers prioritaires.

A noter également en 2021, des crédits complémentaires importants fléchés par l'Etat sur les **Cités de l'Emploi** à hauteur de 100 000 €.

Afin d'accompagner l'émergence de nouveaux leviers de développement économique, il est à noter l'appui financier déterminant de la Banque des territoires sur le projet CitésLab (plus de 16 000 €).

Sur les actions relevant du cadre de vie et du renouvellement urbain visant à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Les actions prévues dans le cadre de ce pilier sont majoritairement accompagnées par le droit commun de l'État (moyens et financements), tant dans le cadre des projets NPNRU (droit commun DDT+ANRU) que des opérations Opah RU (droit commun DDT + Anah). Il est également à noter la mobilisation de la CDC sur certaines actions, ainsi que du FEDER.

Sur ce pilier, la CA TLP a mobilisé ses moyens humains de droit commun pour assurer la prise en compte des QPV dans la stratégie urbaine à l'échelle de la ville et de l'agglomération, mais aussi des moyens financiers dans le cadre des études NPNRU en cours.

2.4) Perspectives 2022

Les attentes réglementaires

Plusieurs attentes réglementaires sont imposées par la loi de 2014 et par les décrets qui en découlent.

L'évaluation des Contrats de Ville du Grand Tarbes et Lourdes

L'année 2022 sera l'année d'évaluation des Contrats de ville. La mobilisation d'un cabinet de consultants a été souhaitée par le Conseil d'Administration et permettra de dresser un bilan exhaustif des avancées caractéristiques dans les quartiers prioritaires de la ville.

La programmation 2022 des Contrats de ville

La programmation est l'outil central de soutien de projets répondant aux orientations et priorités identifiées par le Conseil d'administration.

La prolongation des Conventions pluriannuelles d'objectifs sera envisagée pour la période 2022/2023, avec 21 associations structurantes de la politique de la ville et conformément aux instructions ministérielles.

La poursuite des conseils citoyens

Afin de renforcer la dynamique engagée depuis 5 ans, il est envisagé pour 2022 :

De co-construire le prochain contrat de ville en synergie avec les conseillers citoyens ;

De poursuivre l'animation des conseils citoyens.

Les choix d'intervention locale

La relance des coordinations territoriales par quartier

Des choix thématiques

Parmi les différentes thématiques du Contrat de ville, le Conseil d'administration du GIP a priorisé le pilier Emploi / développement économique, priorité réaffirmée au vu du contexte de crise économique. Il est proposé pour 2022 d'agir notamment sur les leviers suivants, conformément aux orientations du PERR :

* ALLER VERS LES PUBLICS

Poursuite du projet partagé par l'ensemble des partenaires visant à aller vers les jeunes dits invisibles des institutions sur les QPV de Tarbes et de Lourdes, par une présence de proximité. Il s'appuiera sur des moyens supplémentaires obtenus dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Cette modalité d'« aller vers » est également une modalité de travail du dispositif CitésLab au travers de permanences et de temps de présence sur les QPV.

* DEPLOYER DES OUTILS CONCRETS

- Poursuite des chantiers courts « 1ers Pas vers l'emploi » avec les différents partenaires : au vu des résultats très positifs, il est envisagé de rechercher de nouveaux commanditaires ;

- Mobiliser l'outil « permis de conduire », renforcé en 2021.

* POURSUIVRE L'EXPERIMENTATION DES CITES DE L'EMPLOI

- Faire vivre le partenariat et la complémentarité des acteurs pour faire avancer les parcours de la cohorte ;

- Inventer et proposer de nouvelles actions complémentaires du droit commun répondant aux besoins des publics ;

- Faire participer les publics à la construction des actions.

* S'APPUYER SUR LES ENTREPRISES

La mobilisation des entreprises s'appuiera sur le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE), qui comporte notamment une dimension renforcée sur l'accès à l'alternance et à l'apprentissage.

L'ensemble de ce travail partenarial est mené dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité, piloté par l'Etat.

L'action du GIP Politique de la ville est bien ancrée en matière de cohésion sociale et se prolonge. Il est proposé d'investir plus fortement certains champs en 2021, au regard des orientations du PERR :

Sur la thématique de **l'inclusion numérique**, structuration de l'action menée autour de 4 axes sur tous les QPV avec les associations et institutions = Equiper des lieux ressources / Communiquer / Former / Mailler le territoire

Sur la thématique de **la santé**, à partir de la médiation santé déployée par la CPAM sur les QPV dans le cadre du droit commun de l'ARS, d'autres propositions seront travaillées (notamment en lien avec les personnes âgées) ;

Concernant **la petite enfance et parentalité**, un état des lieux du droit commun a permis de montrer que ce champ était bien couvert sur Tarbes. La politique de la ville a été associée au travail d'évaluation du Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019 et à l'élaboration participative du prochain Schéma départemental de service aux familles. Dans le cadre de la stratégie pauvreté, une réflexion sera menée autour des centres sociaux / espaces de vie sociale ;

L'appel à projets culture et politique de la ville, commun entre la DRAC et le GIP, est reconduit en 2022, ce qui va permettre de développer de nouveaux projets et partenariats avec le champ artistique. Les résidences de territoires seront un des outils privilégiés ;

Le travail partenarial avec l'Education nationale se poursuit, en particulier avec les établissements du secondaire autour des dispositifs existants tels que les Cordées de la Réussite, les Parcours d'excellence, ou de l'orientation et des stages de troisième. Il est également prévu l'organisation d'un forum sur le décrochage scolaire par Ressources & Territoires, en lien étroit avec les partenaires compétents sur le sujet, à savoir la Mission Locale, le Conseil Régional et l'Education nationale.

Enfin, sur le pilier **cadre de vie et renouvellement urbain**, 2022 sera l'année de la mise en œuvre opérationnelle des deux projets de renouvellement urbain.

Le travail mené autour des conventions d'abattement de TFPB avec les trois bailleurs sociaux se poursuivra.

Quelques exemples de propositions par quartier :

Ophite : juin 2022 verra les premiers habitants quitter la Cité (1^{ère} phase de relogement)

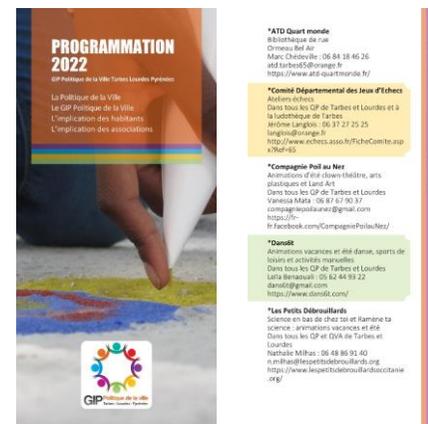
Grand Lannedarré : 2022 devrait signer le démarrage des travaux de réaménagement de la cour, chantier d'insertion « longue durée ».

Communication

L'année 2022 sera marquée par l'approfondissement de la réflexion autour d'une stratégie de communication rythmée par les temps forts de la gouvernance du GIP, tournée vers les habitants et les acteurs de la Politique de la Ville.

Les outils déjà développés seront optimisés et actualisés (padlet, kits numériques, programmation estivale). D'autres viendront les compléter : outils collaboratifs Framas (sondages, tableaux, traitement de texte...), brochure globale de présentation du GIP et des acteurs de la Politique de la Ville...

A la demande des associations œuvrant dans les quartiers, des formations à ces outils collaboratifs pourront être mises en place.



3 – PACTE FINANCIER ET FISCAL



En 2017, avec la création de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, un nouveau pacte financier et fiscal a été voté le 28 juin. Il a permis en particulier aux communes concernées par des quartiers en difficulté (notamment Tarbes, Lourdes et Aureilhan) de conserver des ressources suffisantes et a minima équivalentes à celles dont elles disposaient en 2016, et ce alors même que l'application du droit commun aurait conduit ces dernières à une diminution de leurs ressources propres.

Ce pacte constitue toujours un fondement du maintien des grands équilibres de la communauté d'agglomération.

« Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il s'articule au projet de territoire et au schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal. »

Source : CNFPT

4 – MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)



La ville de Lourdes a bénéficié, au cours de l'exercice 2021, de **268 326 €** au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), instituée par la Loi du 13 mai 1991.

En contrepartie, en application de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient que soient retracées les actions menées en matière de développement social et urbain et d'indiquer les moyens qui y sont affectés, avec le financement du produit de la DSU.

Elle a participé au financement des actions suivantes en 2021 :

- 1 Financement du poste d'éducateur de rue
- 2 Maison du projet de renouvellement urbain à l'Ophite
- 3 Distribution de colis à la place du repas du 3ème âge (causes covid)
- 4 Subventions associations familiales de quartier
- 5 Passages protégés
- 6 Actions du service Vie Citoyenne jeunesse et renforcement du personnel dédié
- 7 Accompagnateurs dans les transports scolaires lourdais pour les circuits écoles primaires
- 8 Résidence de Territoire "Espoir, Espérance et Résilience" avec les artistes Jimmy Richer et Morgan Vallé

« La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. »

Code général des collectivités territoriales

Paragraphe 2 : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - Article L2334-15

